

## Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ?

Cécile Brousse\*

---

Comparés aux personnes qui occupent un logement ordinaire, les sans-domicile aidés vivent plus souvent seuls et disposent de faibles revenus. La plupart sont inactifs, au chômage ou occupent des métiers très peu qualifiés d'ouvriers ou d'employés. En outre, nombre d'entre eux ont connu des événements difficiles : immigration, séparation, décohabitation précoce, décès d'un des parents pendant l'enfance.

Quant aux anciens sans-domicile qui habitent à présent un logement ordinaire, ils ne se distinguent pas particulièrement du reste de la population et leur situation familiale est comparable. Néanmoins, ils sont plus souvent locataires d'un logement HLM ou d'un logement sans confort du secteur privé et aussi plus fréquemment hébergés chez des tiers. Les personnes qui sont restées privées de domicile le plus longtemps sont les célibataires, les hommes, mais aussi ceux qui n'ont pas eu d'expérience professionnelle, les personnes dont le niveau d'étude est le plus faible et l'état de santé le moins bon, autant de caractéristiques qui ont pu entraîner des difficultés économiques. Les personnes seules, celles qui sont privées de documents administratifs ou qui sont dotées de faibles revenus ont peu de chance d'accéder rapidement à un logement du parc social. Quant au parc privé locatif, il n'est accessible qu'à ceux qui acceptent des conditions de logement très dégradées au prix de loyers élevés.

La comparaison des sans-domicile et des personnes dont les conditions de logement sont voisines des leurs, soit par l'inconfort (chambre d'hôtel, logement sans équipement sanitaire), soit par la précarité du statut d'occupation, met en évidence les mauvaises conditions de logement des personnes seules, sans ressources scolaires, affectées par le chômage mais aussi la sur-représentation des hommes et des immigrés dans les formes de logement les plus atypiques. À cet égard, la situation des sans-domicile constitue un cas extrême d'un problème plus général.

---

\* L'auteur appartenait au moment de la rédaction de cet article à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee et au Laboratoire de sciences sociales de l'École Normale Supérieure.  
L'auteur remercie tout particulièrement Emmanuel Soutrenon, Danièle Guillemot, Christian Baudelot, Gaël de Peretti, Maryste Marpsat et Dominique Budin pour leurs relectures et les rapporteurs de la revue pour leurs remarques.

**D**ans l'univers académique, plusieurs traditions de recherche s'opposent s'agissant de la question des sans-domicile : certaines accordent une grande importance aux liens sociaux dans l'explication du phénomène, d'autres à la pauvreté, aux difficultés d'accès au logement ou aux logiques institutionnelles.

Ainsi, des auteurs raisonnent en termes de ruptures et mettent en avant le rôle déterminant des événements survenus dans l'enfance et insistent sur le rôle du contexte familial. Il s'agirait avant tout de comprendre pourquoi la grande pauvreté touche certaines personnes plus que d'autres (Paugam et Clémenceau, 2003). Ils s'intéressent aux personnes qui ont rompu ou sont susceptibles de rompre les liens de filiation, d'intégration ou de citoyenneté qui les rattachent aux autres ou à la société dans son ensemble. Ces ruptures constituent des expériences marquantes, mettent à l'épreuve l'équilibre psychologique des individus et leur cumul compromet leur intégration sociale. D'après eux, la rupture des relations conjugales est celle qui est la plus souvent citée comme les ayant fait basculer, avant la perte du logement, de l'emploi, les difficultés dans l'enfance, les ennuis de santé et la chute des ressources. Du point de vue des politiques publiques, ces analyses appellent des mesures compensatrices, des politiques d'assistance voire des actions préventives.

Jusqu'à présent, la question des sans-domicile n'a guère éveillé l'intérêt des économistes, notamment en France. En revanche, aux États-Unis, l'économiste O'Flaherty a mené des analyses approfondies sur ce sujet. La présence d'un nombre important de sans-domicile proviendrait, selon lui, d'un déséquilibre entre la distribution des revenus et celle des logements (O'Flaherty, 1996). Autrement dit, les facteurs macroéconomiques seraient plus importants que les éléments d'ordre familiaux ou psychologiques, tels qu'on peut les saisir dans les biographies individuelles. Le revenu devient ici l'élément central, le prix du logement se fixant selon les lois du marché en fonction du degré de confort : à l'équilibre, les ménages doivent trouver équivalentes la qualité des logements sans aucun confort et la privation complète de logement. Dès lors, c'est bien la faiblesse de leurs revenus qui empêche la plupart des sans-domicile de s'acquitter des loyers donnant accès aux logements disponibles sur le marché (y compris les plus vétustes). Ainsi, selon ce modèle, le nombre de ménages sans-domicile

constituerait une variable d'ajustement entre l'offre et la demande de logement.

### **Une enfance marquée par les privations**

Une personne sans domicile sur cinq a dû quitter le domicile de ses parents avant l'âge de 16 ans (proportion six fois plus élevée que dans le reste de la population). Parmi eux, près des trois quarts ont été accueillis dans un foyer de l'enfance et/ou placés en famille d'accueil (cf. Firdion, 2006, ce numéro, sur les conséquences du placement en foyer de l'enfance). Un tiers a connu des difficultés économiques avant l'âge de 18 ans, soit trois fois plus que chez les personnes occupant un logement ordinaire. La moitié des sans-domicile aidés (1) a été marquée par la maladie ou le décès d'au moins un de ses parents avant l'âge de 18 ans, taux là encore trois fois plus élevé que dans le reste de la population et 40 % des sans-domicile ont vu leurs parents divorcer ou se séparer dans leur enfance, contre 20 % des personnes en logement ordinaire (cf. encadrés 1 et 2). Enfin, les sans-domicile sont deux fois plus nombreux à appartenir à une grande fratrie (six enfants ou plus) et deux fois moins nombreux à être enfant unique.

### **Masculin au deux-tiers, le groupe des sans-domicile aidés se compose principalement de personnes seules ...**

Les personnes seules et sans enfant représentent 70 % de la catégorie des sans-domicile aidés contre à peine 22 % des personnes occupant un logement ordinaire. Parmi les personnes seules, celles qui n'ont jamais vécu en couple sont encore plus nombreuses chez les sans-domicile. Ceci est particulièrement net chez les hommes sans domicile dont 30 % n'a jamais vécu en couple alors que ce taux ne dépasse pas 4 % chez les occupants d'un logement ordinaire. Par ailleurs, les mères de jeunes enfants sont une composante importante de la catégorie des sans-domicile aidés. Elles représentent la moitié des femmes sans-domicile. En outre, les sans-domicile aidés constituent une population relativement jeune comptant très peu de personnes âgées (la moitié a moins de 35 ans). Si la structure par âge de la population fémi-

1. Les sans-domicile aidés sont les personnes fréquentant les services d'hébergement et distribution de repas chauds définis comme sans-domicile au sens de l'Insee c'est-à-dire si, la nuit précédente, elles ont eu recours à un service d'hébergement ou ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation.

## Encadré 1

### LES DIFFÉRENTES SOURCES MOBILISÉES

Dans un souci de comparaison, seules sont étudiées, quelle que soit la source de données utilisée, les personnes dont l'âge est compris entre 18 et 65 ans, qui sont sorties du système scolaire et qui résident dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, situées en France métropolitaine.

#### Les sans-domicile aidés

En janvier 2001, l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds a permis de questionner 4 000 francophones âgés de 18 ans ou plus. L'enquête atteint une population plus large que celle des personnes privées de domicile personnel car certains usagers de distribution gratuite de repas peuvent disposer d'un logement ou être logés par un tiers alors qu'une personne est dite sans-domicile si la veille de l'enquête elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (la rue ou un abri de fortune) ou a eu recours à un service d'hébergement. Ainsi, l'étude se limite ici aux seuls usagers de ces services (distribution de repas chauds et d'hébergement) adultes francophones sans domicile dits sans-domicile aidés (pour plus de précisions sur l'enquête, Brousse, 2006, ce numéro et Brousse *et al.*, 2006).

#### Les comparaisons générales

Différentes sources de données ont été utilisées selon le type de variables : le recensement au 1/20<sup>e</sup>, les enquêtes *Santé*, *Logement* et *Famille* ainsi que l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds*.

L'enquête *Famille* est la source de données la plus mobilisée car elle présente le meilleur compromis entre la taille de l'échantillon (200 000 observations concernant les personnes adultes âgées de 18 à 65 ans résidant dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, la finesse des données relatives aux conditions de logement et la richesse des informations individuelles. L'absence d'information sur le revenu et l'état de santé limite toutefois le champ d'investigation. L'enquête *Famille* est aussi utilisée pour comparer les sans-domicile aidés aux résidents de foyers de travailleurs et aux personnes logées en HLM.

#### Les anciens sans-domicile

En 2002, l'Insee a introduit des questions relatives aux épisodes sans domicile dans l'enquête *Santé*. Les enquêtés ont répondu successivement à trois questionnaires puis à un questionnaire auto administré portant sur les problèmes de santé délicats et sur l'histoire familiale (décès des parents, pauvreté dans l'enfance). Au total, 16 000 ménages ont répondu à

l'enquête soit 25 000 personnes âgées de 18 ans ou plus parmi lesquelles 24 000 ont répondu à l'enquête auto administrée.

La définition des épisodes sans domicile retenue dans l'enquête *Santé* est similaire à celle utilisée pour l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds* afin de faciliter les comparaisons même si la comparabilité entre les deux sources de données n'est pas parfaite.

En effet, les sans-domicile qui n'utilisent aucun des services d'hébergement et de distribution de repas chauds échappent à l'opération statistique alors que l'enquête *Santé* atteint toutes les personnes ayant été sans-domicile qu'elles aient ou non recouru à des services d'aide. Néanmoins, pour cette dernière qui est déclarative, il est difficile de savoir si les personnes hébergées en logement ou à l'hôtel par l'intermédiaire d'associations ou de mairie ont répondu avoir été hébergées en centre (ce problème se rencontre surtout pour les périodes récentes où cette forme d'hébergement s'est développée). À l'inverse, d'anciens résidents de foyer de travailleurs ont pu déclarer avoir séjourné en centre d'hébergement. De plus, les enquêtes rétrospectives reposent sur les déclarations des personnes et non sur l'observation des situations en temps réel. Elles sont donc limitées par les capacités de mémoire des répondants notamment ceux dont le parcours résidentiel est complexe ou ceux qui sont âgés. Enfin, seuls sont interrogés les anciens sans-domicile qui occupent effectivement un logement ordinaire au moment de la collecte (ceux qui sont décédés ou qui résident en institution échappent au champ de l'enquête). Quoiqu'il en soit, à l'inverse des opérations transversales, les enquêtes rétrospectives sous-représentent les épisodes de privation de logement les plus longs (Rossi, 1991).

En définitive, les anciens sans-domicile ont été nombreux à ne pas répondre au questionnaire auto administré, les difficultés d'écriture ou de compréhension du français étant les raisons les plus fréquemment invoquées. Dès lors que l'on veut introduire l'histoire familiale dans l'analyse, l'échantillon des répondants se réduit à 350 personnes anciennement sans domicile ce qui limite la précision des résultats.

#### Les personnes médiocrement logées

Les personnes qui connaissent des conditions de logement médiocres sont mal connues au plan statistique. Enfin, les sans-domicile aidés mis à part, les autres personnes médiocrement logées n'ont pas fait l'objet d'enquête nationale spécifique.

L'échantillon complémentaire au recensement (1/20<sup>ème</sup>) est de taille suffisante mais n'offre à l'analyse qu'un petit nombre de variables, les conditions de logement sont peu détaillées et le revenu des ménages n'est pas mentionné. Les échantillons des enquêtes *Logement* →

nine se concentre autour de la classe des 25 à 35 ans, celle des hommes est plus proche de la structure par âge de la population occupant un logement ordinaire (cf. graphique I). Enfin, la population des sans-domicile aidés compte de nombreuses personnes originaires d'un pays étranger. Ainsi, par rapport aux occupants d'un logement ordinaire, on compte chez les sans-domicile aidés trois fois plus de personnes nées dans un pays du Maghreb ou de l'Europe de l'Est et douze fois plus de personnes originaires d'un pays de l'Afrique sub-saharienne.

### ... très fragilisées sur le marché du travail

Près des trois quarts des sans-domicile aidés appartiennent aux classes populaires, la moitié n'a aucun diplôme. La présence de quelques cadres sans-domicile (3 %) est due principalement à l'immigration puisque six cadres sans domicile sur dix sont des ressortissants étrangers. En outre, avec 40 % de chômeurs et 30 % d'inactifs, les sans-domicile aidés sont très nettement à l'écart du marché du travail. Ce constat serait renforcé si l'on tenait compte du fait que la

#### Encadré 1 (suite)

et *Santé*, quoique riches en informations, sont de petite taille lorsqu'ils sont réduits aux personnes médiocrement logées et ne comprennent pas les personnes logées en structures collectives (foyers de travailleurs, etc.). Par construction, l'enquête *Logement* place le ménage au centre de l'analyse or toutes les personnes d'un même ménage ne partagent pas les mêmes conditions de logement notamment celles qui sont logées de manière atypique : les domestiques ou les salariés logés, les pensionnaires, les enfants ou les amis hébergés. Ces dernières ont souvent un accès limité aux ressources du logement, n'ont pas nécessairement la même histoire résidentielle, ni les mêmes intentions de mobilité. Elles se distinguent aussi par la

configuration familiale, le niveau de vie ou la participation au loyer. Dès lors, dans de nombreux domaines, il est difficile de comparer les caractéristiques des personnes concernées par ces conditions de logement médiocres faute de données individuelles. Quant à l'enquête *Santé*, plus riche en données individuelles, elle ne permet pas d'isoler avec précisions les différentes formes de logement médiocre. Compte tenu de ces limites, seuls sont utilisés l'enquête *Logement*, le recensement (1/20<sup>ème</sup>) et l'enquêtes *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds* pour situer les sans-domicile aidés dans le champ des personnes médiocrement logées.

#### Encadré 2

##### LES PRISES EN COMPTE PARTICULIÈRES

Les sans-domicile logés en logement ordinaire figurant à la fois dans le champ de l'enquête auprès des usagers des services d'aide et dans celui des diverses enquêtes utilisées pour cette étude, il a fallu identifier des populations comparables. À cet égard, les personnes identifiées par l'enquête *Logement* comme étant logées gratuitement par une association ont été exclues. Ces personnes n'étant repérables ni dans l'enquête *Santé*, ni dans l'enquête *Famille*, l'ensemble des personnes logées gratuitement ont été supprimées du domaine de comparaison impliquant ces deux enquêtes.

De plus, les résidents de foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les résidents de foyers de travailleurs migrants (FTM) sont présents dans le recensement au 1/20<sup>ème</sup> et dans l'enquête *Famille* mais sont regroupés au sein de la même catégorie statistique. Afin de les distinguer, les données du recensement ont été utilisées sous l'hypothèse que si un district comprenait une majorité de personnes nées à l'étranger, tous les résidents de foyers de travailleurs habitant ce district étaient des travailleurs migrants. Ce critère relativement imparfait a pu conduire à des erreurs de codage, en particulier,

dans les cas où il existe plusieurs foyers de travailleurs dans un même district ou bien si la taille d'un foyer est trop faible pour que l'échantillon des résidents de ce foyer soit représentatif, il se peut alors que des FJT aient été classés comme FTM en raison du fait qu'ils accueillent quelques jeunes gens nés à l'étranger. Les données agrégées concernant ces deux populations doivent donc être considérées avec précaution.

La catégorie des personnes hébergées par des parents ou des amis pour raisons économiques correspond à celle des hébergés contraints, caractérisés par le fait qu'elles seraient en mesure d'habiter un logement autonome si elles en avaient les moyens financiers (Bessière et Laferrère, 2002). Cette définition conduit à isoler, parmi les enfants qui ont vécu dans un logement indépendant et qui sont revenus habiter chez leurs parents, ceux qui on dû le faire pour des raisons financières de ceux qui ont rencontré des problèmes de santé ou qui sont revenus pour aider leurs parents. S'agissant des personnes hébergées par des amis, il importe là aussi d'isoler celles qui sont dans cette situation pour des raisons financières (ce qui exclut notamment les cohabitations de type conjugales ou amicales).

moitié des « emplois » qu'ils occupent concerne en fait le secteur non marchand ou représente la contrepartie de prestations d'hébergement (De la Rochère, 2003). Chez les sans-domicile qui travaillent, la part de ceux qui bénéficient d'un contrat de travail à durée limitée (hors CDD) est cinq fois plus importante que dans le reste de la population. Enfin, près de huit sans-domicile aidés sur dix appartiennent à un ménage du premier décile de la distribution des revenus. Toutefois, chez les femmes, l'appartenance au second décile de revenus est un peu plus fréquente que chez les hommes.

### Séparation, décohabitation, émigration, expulsion précèdent l'entrée dans la situation de sans-domicile

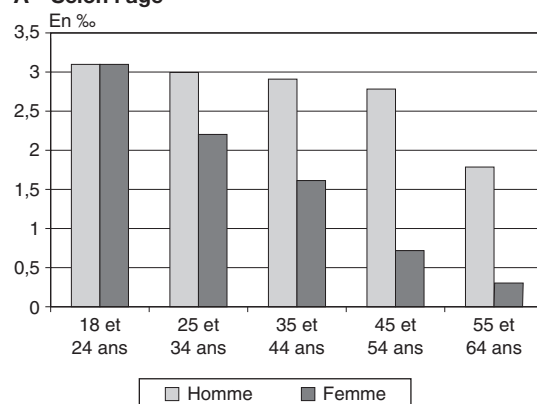
Quand on les interroge sur les circonstances qui les ont amenés à quitter leur logement, les sans-domicile aidés invoquent le plus fréquemment : le départ du domicile conjugal (26 %), la fin de la vie commune avec les parents (21 %), l'arrivée sur le territoire national (19 %), la privation de logement pour raisons économiques (expulsion, impossibilité de payer le loyer) (16 %), ou matérielles (destruction, insalubrité, fin de bail) (3 %), les sorties d'institutions (foyer de travailleurs, hôpital, prison) (12 %) et enfin les déménagements motivés par des raisons économiques (recherche d'emploi, mobilité professionnelle) ou personnelles (mise en couple, agrandissement de la famille) (3 %). À chacune

de ces circonstances est associé un profil particulier d'individus (cf. tableau 1). Les expulsions, les sorties d'institutions ou l'immigration concernent un public masculin, la décohabitation plutôt des hommes assez jeunes, le départ du domicile conjugal plutôt des personnes d'âges intermédiaires, hommes ou femmes.

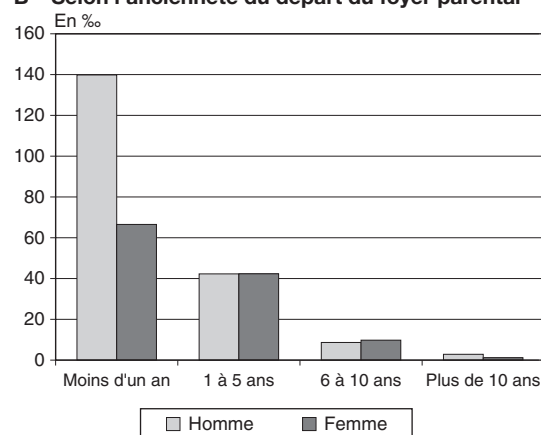
On retrouve dans ces événements la plupart des ruptures décrites par des sociologues spécialistes de la pauvreté et de l'exclusion sociale lesquels accordent une grande importance aux questionnements rétrospectifs (Paugam et Clémenceau, 2003). Ce type d'approche donne une image fidèle de la population sans domicile et des multiples difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées (notamment psychologiques), en raison des trajectoires qui sont les leurs. Mais de ces déclarations rétrospectives sur les causes de la perte du logement antérieur (ou « du basculement » dans la détresse pour reprendre les termes employés par ces auteurs), la tentation est grande de tirer une interprétation en termes causaux et donc de placer au centre de l'analyse des événements de types familiaux (séparation, décohabitation). En fait, les réponses au questionnaire rétrospectif sur les causes de la perte du logement ne permettent pas d'établir un classement des événements impliquant la perte du domicile. En effet, en premier lieu, les personnes restent sans-domicile plus ou moins longtemps, selon les circonstances qui les ont conduites à quitter leur logement (cf. tableau 2). Ainsi, les personnes sorties d'institu-

Graphique I  
Les sans-domicile dans la population générale

#### A – Selon l'âge



#### B – Selon l'ancienneté du départ du foyer parental



Lecture : entre 25 et 34 ans, dans la population générale, trois hommes pour mille et deux femmes pour mille sont sans-domicile.  
Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile francophones, usagers de services d'aide).  
Sources : enquête Famille, 1999, Insee et enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

Tableau 1

**Les principales caractéristiques des sans-domicile aidés et des occupants de logement ordinaire**

En %

	Sans-domicile aidés			Occupant d'un logement ordinaire		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
<b>Revenu par unité de consommation (1)</b>						
Premier décile	74	76	72	11	10	12
Deuxième décile	13	11	15	10	10	11
Troisième à dixième décile	10	10	10	79	80	77
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises	5	6	4	5	7	3
Cadres, professions intellectuelles	3	3	2	12	16	9
Professions intermédiaires	8	9	7	12	16	9
Employés	33	19	56	29	15	42
Ouvriers	41	57	12	20	33	8
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4	2	8	1	1	1
Autres inactifs sans profession	7	4	11	20	12	27
<b>Occupation actuelle</b>				0		
Indépendant	1	2	0	5	5	5
En CDI ou autre contrat sans limite de durée	7	6	10	43	44	43
En CDD	4	4	5	4	4	4
Autre contrat à durée limitée (CES, intérimaire, stagiaire)	16	19	10	3	3	3
Chômeur depuis plus d'un an	21	22	19	4	4	4
Chômeur depuis moins d'un an	20	19	22	3	4	3
Inactif	30	29	33	37	36	37
<b>Diplôme</b>						
Aucun diplôme	46	46	46	17	17	17
Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges	18	15	23	25	25	25
CAP, BEP	19	23	13	25	25	25
Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien	10	9	12	13	13	13
Diplôme d'études de l'enseignement supérieur	7	8	6	19	19	19
<b>Âge</b>						
Entre 18 et 24 ans	20	16	28	14	14	14
Entre 25 et 34 ans	30	27	35	25	26	25
Entre 35 et 44 ans	25	25	25	24	23	24
Entre 45 et 54 ans	18	23	10	23	22	23
Entre 55 et 64 ans	7	10	2	15	15	15
<b>Type de ménage et histoire conjugale</b>						
Personne vivant seule sans enfant n'ayant jamais vécu en couple	25	31	14	3	4	3
Personne vivant seule sans enfant ayant déjà vécu en couple	33	44	13	12	12	13
Famille monoparentale	19	3	47	7	7	7
Couple sans enfant	7	6	9	29	28	29
Couple avec un ou plusieurs enfants	9	8	12	42	42	42
Autre	7	8	6	7	7	7
<b>Statut matrimonial</b>						
Célibataire	62	65	58	41	44	39
Marié	15	12	21	49	49	49
Veuf	2	2	3	2	1	3
Divorcé	20	21	18	8	6	10
<b>Pays de naissance</b>						
Né en France, dans un pays de l'Union européenne (UE15)	69	70	67	94	94	94
Né dans un pays européen hors Union européenne (UE15)	3	3	4	1	1	1
Né en Algérie, au Maroc ou en Tunisie	16	17	13	4	5	4
Né dans un autre pays d'Afrique	12	10	16	1	1	1
<b>Ancienneté de la présence en France métropolitaine</b>						
Sans objet, né en France	66	67	63	90	90	90
Ancienneté inférieure à un an	9	10	7	0	0	0
Ancienneté comprise entre 1 et 5 ans	8	6	11	0	0	0
Ancienneté supérieure à 5 ans ou plus	17	17	18	9	9	9
<b>Catégorie socio-professionnelle du père</b>						
Ouvrier, employé	67	66	68	55	55	54
Cadre, membre des professions libérales, artisan, commerçant, agriculteur	33	34	32	46	45	46

→

Tableau 1 (suite)

En %

	Sans-domicile aidés			Occupant d'un logement ordinaire		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
<b>Décès des parents</b>						
Père et mère décédés	21	25	14	18	17	18
Au moins un des deux parents encore en vie	79	75	86	82	83	82
<b>Âge au départ du foyer parental</b>						
Sans objet, n'a pas quitté le foyer parental	1	1	1	13	16	11
Départ avant l'âge de 16 ans	21	22	19	2	3	2
Départ entre 16 et 29 ans	74	72	77	82	78	85
Départ à l'âge de 30 ans ou plus	5	5	4	2	3	2
<b>Taille de la fratrie</b>						
Un enfant (ego)	6	7	4	11	11	11
Deux ou trois enfants	28	27	29	47	48	47
Quatre ou cinq enfants	27	27	27	23	23	23
Six enfants ou plus	39	38	40	19	18	19
<b>Taille de l'unité urbaine</b>						
De 20 000 à 200 000 habitants	31	28	35	36	36	36
De 200 000 et 2 millions d'habitants	39	40	36	36	36	36
Agglomération parisienne	31	32	29	28	27	28
<b>Pauvreté dans l'enfance (1)</b>						
Difficultés économiques avant l'âge de 18 ans	34	32	38	11	10	12
Aucune difficulté économique avant l'âge de 18 ans	66	68	62	89	90	88
<b>Maladie ou décès d'un des parents (1)</b>						
Maladie ou décès avant l'âge de 18 ans	48	51	53	16	15	16
Ni maladie ni décès avant l'âge de 18 ans	52	49	47	84	85	84
<b>Divorce ou dispute entre les parents (1)</b>						
Divorce ou dispute avant l'âge de 18 ans	41	37	49	23	20	25
Ni divorce ni dispute avant l'âge de 18 ans	59	63	51	77	80	75
<b>État de santé déclaré (1)</b>						
Bon	17	19	14	30	33	27
Moyen	36	35	37	51	50	51
Mauvais	47	46	49	19	17	22

1. Les variables proviennent de l'enquête Santé.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Santé, 2003, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

Tableau 2

## Les circonstances du départ du logement antérieur, des sans-domicile aidés

En %

	Départ du domicile parental	Départ du domicile conjugal	Expulsion, coût du loyer	Sortie d'institution (1)	Entrée sur le territoire (2)	Fin disponibilité logement (3)	Déménagement (4)	Ensemble
<b>Genre</b>								
Homme	60	52	72	69	67	78	63	63
Femme	40	48	28	31	33	22	37	37
<b>Pays de naissance</b>								
Né en France	61	78	77	84	21	75	77	64
Né à l'étranger	39	22	23	16	79	25	23	36
<b>Âge</b>								
18-24 ans	42	10	12	33	17	13	15	21
25-34 ans	31	30	23	22	35	9	37	29
35-44 ans	13	30	26	22	26	26	29	24
45-54 ans	8	21	27	18	16	23	13	17
55-64 ans	5	8	10	5	3	17	6	7
65 ou plus	1	1	3	0	3	2	0	2

1. Foyer, hôpital, prison.  
2. Quand certaines de ces circonstances étaient associées comme l'entrée sur le territoire national et le départ du domicile conjugal ou le déménagement pour raisons économiques, le motif de l'entrée sur le territoire a été retenu.  
3. Fin de bail ou d'emploi, décès, insalubrité, destruction.  
4. Pour raisons familiales ou recherche d'emploi.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

tions ou parties du domicile parental sont privées de logement depuis plus longtemps que les personnes ayant quitté le domicile conjugal ou leur pays d'origine, les premières sont donc sur-représentées par rapport aux secondes (cf. tableau 3). Dès lors, le poids des diverses circonstances est biaisé par ces écarts relatifs à la durée des épisodes sans domicile. En second lieu, les événements qualifiés de « ruptures » ne sont analysés que dans la mesure où ils touchent les sans-domicile alors que ces événements peuvent affecter le reste de la population.

### L'émigration est l'événement le plus associé à la condition de sans-domicile ainsi que la fragilité de la position sur le marché du travail

Pour savoir quels événements (ou quelles ruptures) expliquent le mieux le fait d'être sans-domicile, il est nécessaire de prendre en compte non seulement la fréquence d'apparition de ces événements dans la population générale et chez les sans-domicile, mais aussi les liens que ces événements entretiennent les uns avec les autres. Ainsi, la perte de l'emploi est un facteur de divorce, l'arrivée sur le territoire peut inaugurer une période de chômage ou l'inverse. Par ailleurs, les individus qui ont perdu dans leur enfance l'un de leurs parents sont aussi plus nombreux à avoir connu la pauvreté ou à

avoir été placé dans un foyer de la Ddass. D'où la nécessité d'analyser l'ensemble de ces événements en tenant compte de leur dépendance mutuelle (cf. annexe).

Le fait d'avoir émigré récemment est l'élément le plus associé au fait d'être sans-domicile et il l'est davantage encore pour les femmes que pour les hommes, notamment chez celles qui sont originaires d'Afrique sub-saharienne. La première année du séjour en France est une période particulièrement difficile sur le plan de l'accès au logement (cf. graphique I). Ce sont bien sûr les immigrés ressortissants des pays pauvres qui connaissent les difficultés de logement les plus importantes. Toutefois, dix ans après leur arrivée en France, la privation de logement touche les immigrés dans des proportions semblables au reste de la population. Il n'est pas exclu que des conditions de logement difficiles aient incité certains immigrés à retourner dans leur pays, au moins temporairement. Cependant, faute d'information sur le taux de retour dans le pays d'origine, cette hypothèse demande à être confirmée.

Chez les hommes, la précarité du contrat de travail vient en seconde position après l'émigration ; sont ici concernés les salariés en stage et en contrat emploi solidarité (CES), ainsi que ceux qui travaillent pour une agence d'intérim.

Tableau 3  
Le temps écoulé depuis la perte du logement des sans-domicile aidés

En %

Temps écoulé depuis la perte du logement antérieur	Départ du domicile parental	Départ du domicile conjugal	Expulsion, coût du loyer	Sortie d'institution (1)	Entrée sur le territoire	Fin disponibilité logement (2)	Déménagement (3)
<b>Ensemble</b>							
Moins d' 1 an	18	53	37	12	44	30	52
Entre 1 et 2 ans	13	18	26	18	28	40	24
Entre 3 et 9 ans	39	10	18	26	15	16	9
10 ans ou plus	30	19	19	44	13	14	15
<b>Homme</b>							
Moins d' 1 an	16	30	31	12	48	23	53
Entre 1 et 2 ans	10	21	27	18	22	42	19
Entre 3 et 9 ans	36	14	18	23	13	19	9
10 ans ou plus	38	35	24	47	17	16	19
<b>Femme</b>							
Moins d' 1 an	21	75	54	12	35	51	48
Entre 1 et 2 ans	18	16	22	16	41	36	34
Entre 3 et 9 ans	43	6	19	32	19	4	9
10 ans ou plus	18	3	5	40	5	9	9

1. Foyer, hôpital, prison.
2. Fin de bail ou d'emploi, décès, insalubrité, destruction.
3. Pour raisons familiales ou recherche d'emploi.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.



Puis suit le fait d'avoir divorcé et d'être au chômage. Chez les femmes, la hiérarchie est légèrement différente. Le fait d'avoir perdu son emploi dans l'année vient immédiatement en seconde position après l'émigration, suivi de facteurs qui ont un pouvoir discriminant équivalent : le fait d'élever seule ses enfants, d'avoir quitté ses parents avant l'âge de 16 ans, de n'avoir jamais rencontré de conjoint et d'exercer un travail dans le cadre d'un contrat précaire. Puis viennent des éléments de moindre importance ; chez les hommes : le fait de n'avoir jamais vécu en couple, d'avoir dû quitter le foyer familial avant l'âge de 16 ans, d'être originaire d'un pays d'Afrique sub-saharienne et enfin le veuvage. S'agissant des femmes, l'ordre des facteurs de second rang diffère sensiblement. Viennent d'abord le veuvage et le divorce, le fait d'être originaire d'un pays de l'Est, d'avoir de nombreux frères et sœurs, puis le fait d'être parti de chez ses parents après l'âge de 30 ans et enfin d'avoir moins de 25 ans.

Malgré leur importance dans la trajectoire des sans-domicile, le fait d'avoir émigré ou la grande précarité sur le marché du travail ne sont pas les aspects les plus commentés dans les études sur ce sujet alors que l'effet des ruptures familiales et leurs conséquences psychologiques sont largement développés.

### **La condition de sans-domicile est largement liée à la faiblesse des ressources économiques**

En confrontant les résultats précédents, où la population générale est connue au moyen de l'enquête *Famille*, aux analyses menées sur les données de l'enquête *Santé* dans laquelle le revenu est disponible, le fait de vivre sans conjoint apparaît toujours comme la première caractéristique des personnes privées de domicile, confirmant ainsi l'analyse précédente, la faiblesse des revenus vient en seconde position (cf. annexe). Néanmoins, des variables significatives sans le revenu perdent de leur pouvoir discriminant lorsqu'on l'intègre : le fait d'être jeune ou chômeur, d'être né à l'étranger, de vivre seul ou d'avoir connu la pauvreté dans l'enfance car ces caractéristiques sont en fait largement sur-représentées dans le groupe des individus à bas revenus sans domicile ou non (cf. annexe). La faiblesse du revenu agit de deux manières. Soit, elle est directement à l'origine de la perte du logement (expulsion, impossibilité de s'acquitter d'un loyer, etc.) soit, elle rend très difficile l'accès à un nouveau logement lorsqu'on a

quitté le sien pour une raison ou pour une autre (séparation, décohabitation, émigration, sortie d'institution comme une prison ou un foyer).

L'insuffisance des ressources financières est la raison essentielle qui conduit les sans-domicile à ajourner leur recherche de logement (cf. graphique II). Certains ont des ressources tellement limitées qu'ils n'auraient pas les moyens de chercher un logement : se déplacer, avoir des vêtements présentables, avancer une caution. D'autres entreprennent des démarches mais essuient des refus faute d'avoir les ressources nécessaires (cautions, feuilles de salaires). Ceux qui ont eu des difficultés à s'acquitter du loyer de leur logement antérieur reçoivent moins de propositions que ceux qui ont dû quitter leur logement pour d'autres raisons. D'autres, enfin, se voient proposer un logement mais doivent le refuser pour des raisons économiques : leur budget est trop limité pour les loyers proposés ou l'éloignement du logement entraînerait des frais de déplacement qu'ils ne pourraient assumer. De plus, les personnes dotées de revenus très faibles sont aussi en état d'infériorité sur le marché matrimonial ce qui réduit probablement leur possibilité de rencontrer une personne logée (ou non) et donc d'accéder plus rapidement à un nouveau logement (éventuellement par l'intermédiaire du secteur associatif), ce phénomène étant sans doute plus accentué chez les hommes.

### **L'effet du chômage est atténué lorsque l'on prend en compte les revenus mais reste néanmoins important**

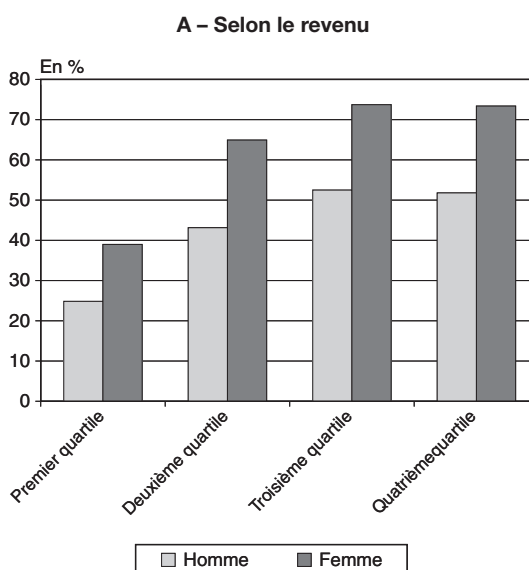
La perte de l'emploi peut conduire les chômeurs à abandonner leur logement pour chercher un emploi dans une autre ville, un autre département, et à devenir ainsi sans-domicile. Chez les salariés du secteur privé logés par l'employeur le lien entre la perte d'emploi et celle du logement est particulièrement marqué (cas d'employés de maison, de travailleurs saisonniers, d'ouvriers sur les chantiers itinérants, d'intermittents du spectacle, d'employés de la restauration ou de l'hôtellerie). Dans leur cas, le caractère saisonnier de leur emploi accroît la précarité résidentielle. En outre, les chômeurs sont désavantagés sur le marché du logement car ils présentent moins de garanties que les personnes occupant un emploi. Enfin, pour la plupart, la recherche d'un emploi prime sur celle d'un logement. D'une part, ils doivent se montrer disponibles sur le marché du travail, ce qui suppose une certaine mobilité géographique et

d'autre part, faute de garanties professionnelles, il leur faut d'abord trouver un emploi avant de se préoccuper de leurs conditions de logement.

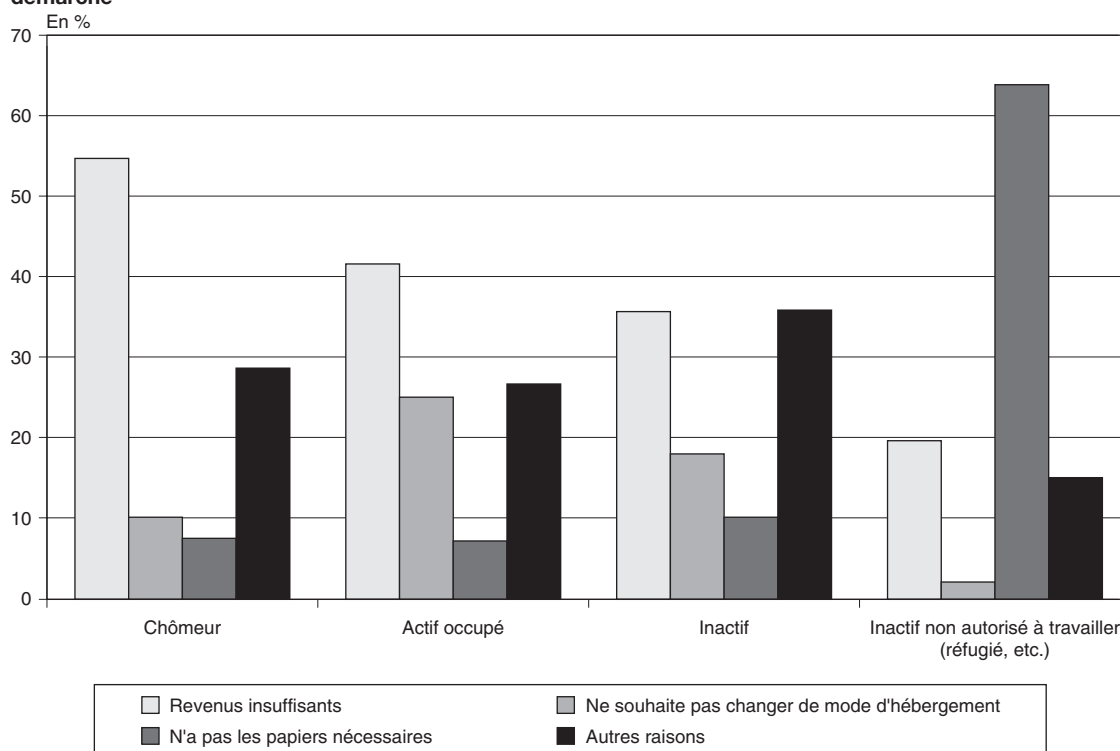
Sur le plan des caractéristiques démographiques, l'utilisation des données des enquêtes *Famille* et *Santé* conduisent à des conclusions similaires. La jeunesse des sans-domicile et des

femmes en particulier ne constitue pas en elle-même un facteur explicatif. Cette caractéristique des sans-domicile s'explique par le fait que la plupart des événements qui causent la perte du logement (départ du domicile parental, conjugal et entrée sur le territoire national) se produisent à des âges jeunes et ce sont eux qui accompagnent la privation de logement plus que la jeu-

Graphique II  
**Les démarches entreprises ou non par les sans-domicile aidés pour accéder à un logement dans les douze derniers mois**



**B – Le type de raison invoquée et la situation sur le marché du travail pour ceux n'ayant entreprise aucune démarche**

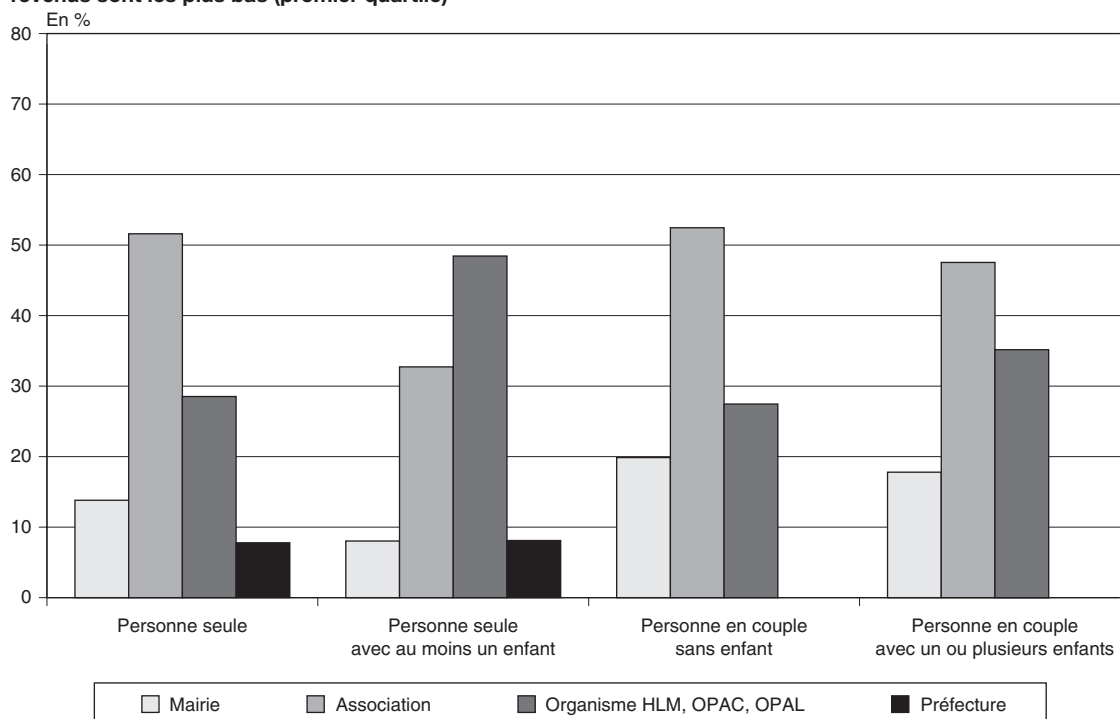


nesse des personnes concernées. D'ailleurs, la sur-représentation des jeunes diminue quand sont pris en compte, dans le modèle explicatif,

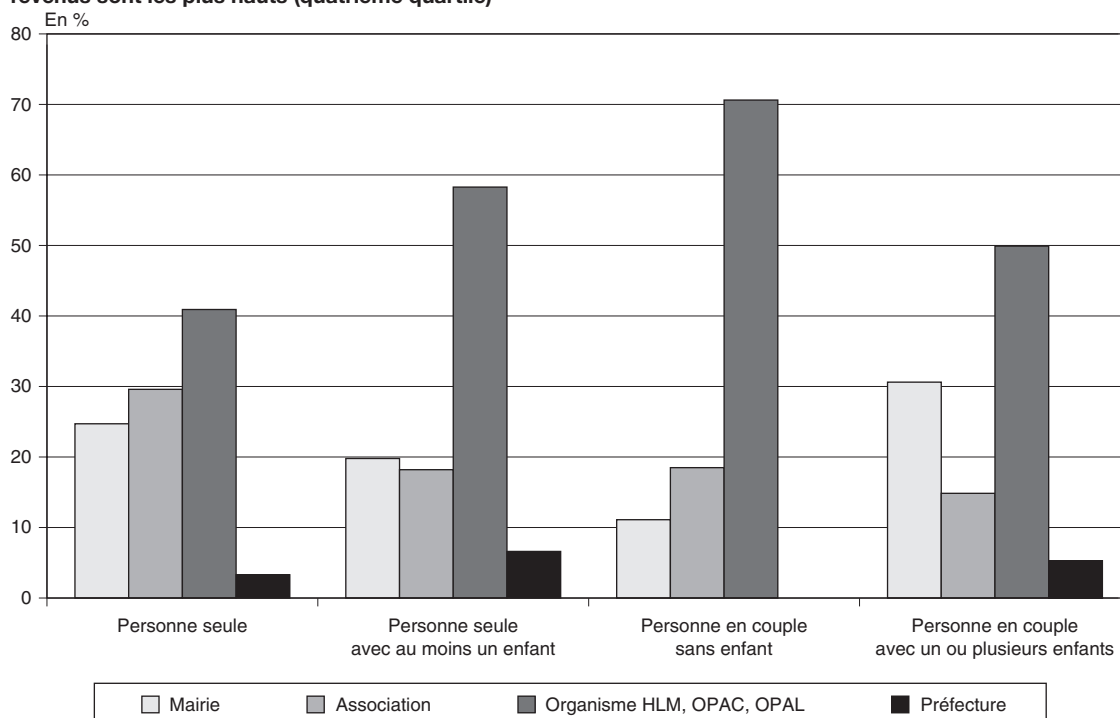
les événements ayant entraîné le départ du lieu de résidence antérieure. En effet, une fois ces effets neutralisés, il reste que les jeunes femmes

Graphique II (suite)

**C – Dernier organisme consulté dans le cadre de recherche de logement par les sans-domicile aidés dont les revenus sont les plus bas (premier quartile)**



**D – Dernier organisme consulté dans le cadre de recherche de logement par les sans-domicile aidés dont les revenus sont les plus hauts (quatrième quartile)**



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes francophones âgés de 18 à 65 ans.  
 Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

(18 à 35 ans) sont légèrement sur-représentées parmi les sans-domicile aidés et que les hommes âgés de plus de 55 ans et les femmes de plus de 45 ans sont au contraire sous-représentés (cf. annexe).

Enfin, les deux enquêtes mettent en lumière un élément important ; certains événements paraissent avoir des conséquences limitées dans le temps – séparation chez les femmes surtout, fin de la vie commune avec les parents, perte de son emploi ou arrivée en France – quand d'autres, au contraire, ont des répercussions à plus long terme : décès ou maladie du père ou de la mère, départ précoce de chez les parents, pauvreté dans l'enfance. Autant d'événements qui ont pour conséquences directes l'impossibilité durable voire définitive pour les enfants d'être aidés par leurs parents.

### **Les personnes qui ont été sans-domicile par le passé occupent un logement HLM, sont hébergées chez des tiers ou sont locataires d'un logement sans confort**

S'il est ainsi possible de comprendre l'entrée dans la situation de sans-domicile qu'il s'agisse de causes immédiates (décohabitation, séparation, émigration) ou d'éléments plus structurels (vivre seul, revenus limités, chômage, manque de soutien familial), il est plus difficile de connaître les conditions de sortie de l'état de sans-domicile. Ce deuxième aspect – l'accès à un nouveau logement – étant beaucoup plus rarement traité dans la littérature quantitative, en raison probablement du manque de données alors que plus de six sans-domicile sur sept se disent insatisfaits de leurs conditions d'habitation.

La durée de la privation de logement est extrêmement variable selon les individus. Comme en témoignent les anciens sans-domicile interrogés dans le cadre de l'enquête *Santé*, ils ont eu des parcours résidentiels très divers. La période sans domicile a représenté une phase passagère pour les uns, une expérience durable pour les autres : si 20 % des anciens sans-domiciles sont restés en centre d'hébergement moins de trois mois au cours de leur vie d'adulte, 15 % y ont séjourné plus de 3 ans depuis l'âge de 18 ans, 25 % ont séjourné dans la rue ou dans un abri de fortune moins de deux semaines, 28 % ont connu cette situation pendant plus d'un an (cf. tableau 4). Certains ont été sans domicile une seule fois au cours de leur vie, d'autres ont dû faire face à ce problème de manière récurrente. Bien entendu le caractère rétrospectif du questionnaire intro-

duit un biais car les plus âgés des anciens sans-domicile déclarent mécaniquement des épisodes plus longs. Mais, la forte variabilité des durées demeure importante, même lorsque l'on tient compte de l'âge des répondants.

Grâce à l'enquête *Santé*, nous disposons de quelques informations sur les conditions de logement des personnes qui ont été sans-domicile par le passé (cf. tableau 5). Tout d'abord, 40 % des anciens sans-domicile sont hébergés en logement HLM, 25 % sont locataires d'un logement sans confort du parc privé, 10 % sont hébergés chez des tiers ou logés gratuitement. En population générale, on trouve des taux deux à trois fois inférieurs. Cependant, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'accès à la propriété n'est pas fermé aux anciens sans-domicile, un sur sept étant propriétaire du logement qu'il occupe actuellement (ou conjoint du propriétaire). Mais plus d'un tiers de ces logements n'ont pas le confort minimal. Il resterait à savoir dans quelles conditions ces logements ont été acquis (mise en couple, achat, héritage, auto-construction). Pour disposer d'une représentation complète du devenir résidentiel des anciens sans-domicile, il resterait à connaître la proportion de ceux qui habitent en collectivité (hôpital, maison de retraite, foyer de travailleurs, prison). Enfin, la photographie proposée ici ne reflète qu'imparfaitement les conditions de logement des sans-domicile telles qu'on les auraient observées juste après la fin de leur période de privation de logement, lesquelles étaient proba-

Tableau 4  
**Les anciens sans-domicile selon le temps passé en centre d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation**

Depuis l'âge de 18 ans :	En %		
	Né avant 1970	Né après 1970	Ensemble
A vécu en centre d'hébergement			
- moins de 3 mois	24	17	22
- de 3 mois à un an	32	44	36
- de un an à trois ans	25	23	27
- trois ans ou plus	17	10	15
A séjourné dans un lieu non prévu pour l'habitation			
- moins de deux semaines	19	29	25
- de deux semaines à deux mois	16	27	21
- de deux mois à un an	25	15	24
- un an ou plus	39	19	31

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire, ayant connu au moins un épisode sans-domicile depuis l'âge de 18 ans.  
Source : enquête Santé, 2003, Insee.

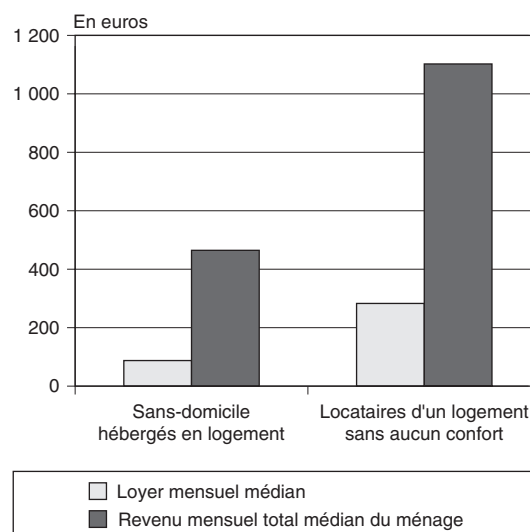
blement moins satisfaisantes. Par exemple, les personnes interrogées dans les distributions de repas chauds dans le cadre de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds en 2001* peu de temps après avoir connu des épisodes sans domicile apportent une information qui semble conforter cette hypothèse puisque une proportion importante est logée dans un logement sans aucun confort, réside chez des tiers ou habite un logement sans titre d'occupation (Marpsat, 2006, ce numéro).

### Pas de logement du parc privé y compris dans les segments les plus dégradés sans ressources suffisantes

Pour les sans-domicile « les plus aisés » c'est-à-dire ceux qui sont hébergés en logement par une association ou un organisme public, le revenu médian perçu est de 450 euros par mois, insuffisant pour les loyers les moins coûteux du parc privé. En effet, le loyer médian des logements sans confort sanitaire s'élève à 300 euros par mois hors aide au logement (cf. graphique III). Certes, les personnes hébergées en logement contribuent à leurs frais d'hébergement en versant à l'association ou à la mairie qui les logent une participation au loyer de l'ordre de 90 euros (en valeur médiane), montant très en-deça du prix du marché. En définitive, les sans-domicile les plus aisés et *a fortiori* ceux qui ont des revenus plus modestes connaissent une situation

proche de celle décrite par O'Flaherty (1996) où la faiblesse de leurs ressources économiques les privent d'accéder à un logement du parc privé.

Graphique III  
**Revenus et loyers acquittés par les ménages sans-domicile hébergés en logement et les ménages locataires d'un logement sans aucun confort, loué vide ou meublé**



Lecture : les logements sans aucun confort sont des logements sans installations sanitaires ou sans W.-C. à l'intérieur, qui se répartissent en chambres d'hôtel et en logements loués meublés (un quart) et en logements loués vides (trois quarts).  
Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans.  
Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Logement, 2002, Insee.

Tableau 5  
**Les anciens sans-domicile selon leurs conditions de logement actuelles**

		En %	
		Personnes ayant déjà été sans-domicile	Personnes n'ayant jamais été sans-domicile
Hébergé chez des amis	Tous niveaux de confort confondus	1	0,3
Cohabite avec ses parents sans jamais avoir eu de logement indépendant			9
Cohabite avec ses parents après avoir déjà occupé un logement indépendant		4	1
Logé gratuitement (2)	sans confort (1)	2	1
	avec confort	3	2
Locataire d'un logement non HLM (2)	sans confort	8	4
	avec confort	27	14
Locataire d'un logement HLM (2)	sans confort	11	3
	avec confort	28	10
Propriétaire d'un logement (2)	sans confort	4	6
	avec confort	11	50

1. Un logement est dit sans confort s'il présente au moins une des caractéristiques suivantes : nombre de pièces par personne inférieur à l'unité, absence d'installations sanitaires ou de W.-C. à l'intérieur du logement, absence de chauffage central ou présence d'humidité.  
2. Hors personnes hébergées chez des amis et cohabitant avec ses parents.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire.  
Source : enquête Santé, 2003, Insee.

Autre résultat qui confirme l'importance des facteurs économiques, d'après l'enquête *Santé*, ceux des sans-domicile qui ont retrouvé un logement ont des revenus sensiblement plus élevés que les personnes actuellement sans-domicile (plus de la moitié des anciens sans-domicile ont un revenu situé dans le troisième décile de revenus ou dans les déciles supérieurs, contre un dixième seulement des sans-domicile actuels). En corollaire, la part d'actifs occupés est deux fois plus importante chez les anciens sans-domicile qu'elle ne l'est chez les sans-domicile et la part de chômeurs deux fois plus faible (cf. graphique IV). On peut donc supposer que l'amélioration des conditions de logement des personnes privées de logement dans le passé est due en partie à l'augmentation de leurs revenus et au fait d'avoir retrouvé un emploi. Mais le phénomène inverse n'est pas exclu, le retour vers l'emploi ayant pu être favorisé par l'accès à un logement. Enfin, les personnes qui sont restées sans-domicile le plus longtemps sont probablement celles qui ont dû faire face aux difficultés financières les plus sérieuses. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les personnes sont restées sans-domicile d'autant plus longtemps qu'elles ont connu par le passé des problèmes de santé, qu'elles sont dotées d'un faible capital scolaire et qu'elles n'ont pas eu d'expérience professionnelle, autant de caractéristiques associées au fait de percevoir de très bas revenus, en particulier si elles se cumulent (cf. annexe).

Pourtant, trois phénomènes semblent aller à l'encontre du raisonnement micro-économique

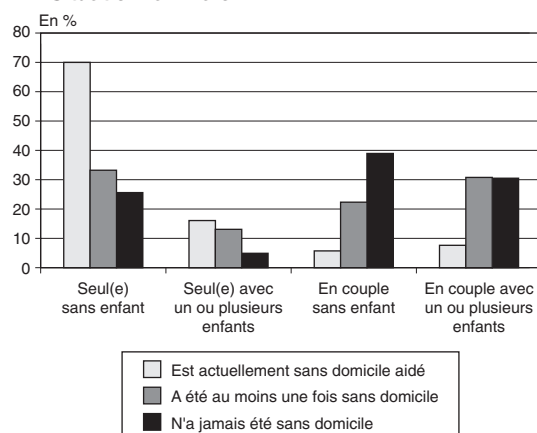
qui vient d'être esquissé ici. Le secteur de l'hébergement caritatif est extrêmement différencié du point de vue du prix demandé aux hébergés et de la qualité du service offert. Dans le modèle théorique, la qualité zéro est offerte à tous les sans-domicile. En réalité, une partie des services d'hébergement sont payants notamment les plus personnalisés (Brousse, 2006, ce numéro). Il n'est pas rare d'ailleurs que des sans-domicile refusent une proposition de logement pour des raisons de confort. En effet, si plus de la moitié refuse parce que le loyer demandé est trop élevé, d'autre mettent en avant l'insalubrité, une surface trop petite ou une mauvaise localisation. Ensuite, le modèle de O'Flaherty ne rend compte ni de l'importance (à revenu égal) du nombre de personnes seules, avec ou sans enfants parmi les sans-domicile, ni du fait que des individus ayant des revenus encore plus faibles que les sans-domicile habitent un logement ordinaire (cf. graphique V). En fait dans le contexte français, contrairement aux hypothèses micro-économiques, l'accès au logement n'est pas totalement laissé au jeu des acteurs individuels (ménages et bailleurs privés) en raison du rôle joué par le parc de logements sociaux.

### Les conditions à remplir pour accéder à un logement du parc social : vivre en couple avec des enfants...

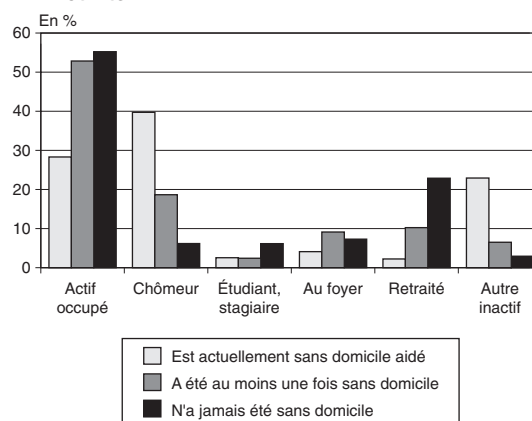
Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui ont de très bas revenus sont majoritairement logées dans le parc social (cf. tableau 6). Ainsi,

Graphique IV  
**Comparaison socio-démographique des sans-domicile aidés, des anciens sans-domicile et des personnes ne l'ayant jamais été**

#### A – Situation familiale

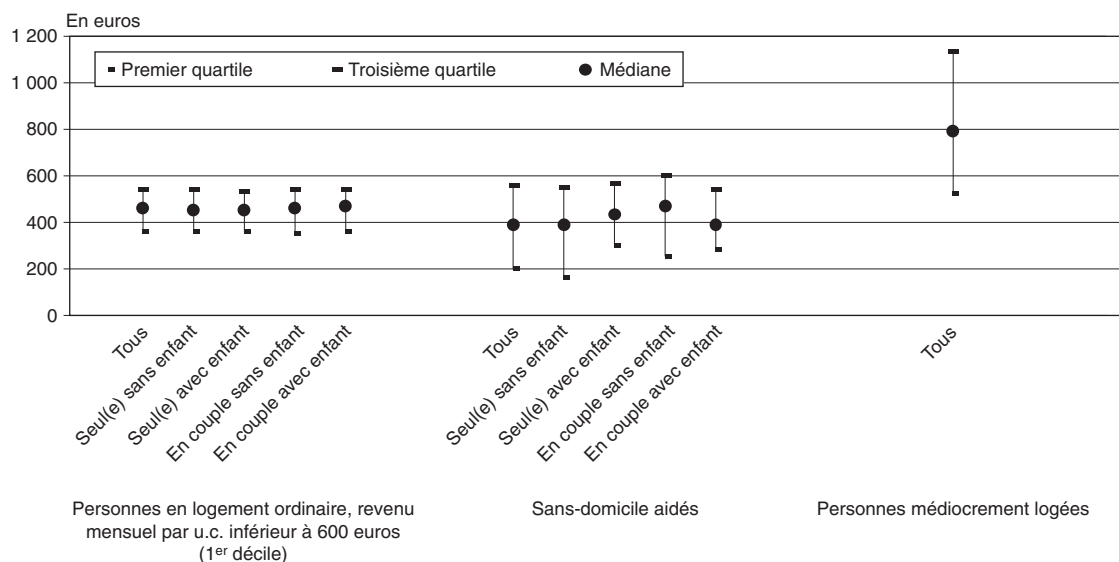


#### B – Activité



Champ : individus âgés de 18 ans ou plus, France métropolitaine, agglomérations de plus de 20 000 habitants.  
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête *Santé*, 2002, Insee.

Graphique V

**Revenus mensuels par unité de consommation des sans-domicile aidés, des personnes à bas revenus occupant un logement ordinaire et des personnes médiocrement logées**


Lecture : pour comparer les niveaux de vie de personnes appartenant à des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu mensuel corrigé par unité de consommation (u. c.) à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Pour les personnes en logement ordinaire, il s'agit du revenu total après transferts mais hors allocation logement. Pour les sans-domicile aidés, il s'agit du revenu total après transferts allocations logement incluses (11 % des sans-domicile aidés déclarent percevoir une allocation logement).

Les personnes médiocrement logées ne comprennent pas les résidents des foyers de travailleurs et les personnes logées chez des particuliers (domestiques, hébergés pour raisons économiques).

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Logement, 2002, Insee.

Tableau 6

**Relation entre les épisodes sans domicile antérieurs et la probabilité d'être actuellement logé en HLM (régression logistique)**

	Paramètre	Pr > ChiSq
Constante	- 2,3885	< 0,0001
Revenu par unité de consommation		
Premier décile	0,6521	< 0,0001
Deuxième décile	0,5863	< 0,0001
Troisième décile	0,4222	< 0,0001
Quatrième décile	0,1901	0,0065
Cinquième décile	Réf.	
Sixième décile	- 0,3139	< 0,0001
Septième décile	- 0,3422	< 0,0001
Huitième décile	- 0,4890	< 0,0001
Neuvième décile	- 0,6846	< 0,0001
Dixième décile	- 1,5642	< 0,0001
Anciens séjours en centre d'hébergement		
A séjourné au moins une fois dans un centre d'hébergement	0,6511	< 0,0001
N'a jamais séjourné dans un centre d'hébergement	Réf.	
Anciens séjours dans la rue ou dans un abri de fortune		
A séjourné au moins une fois dans la rue	0,1601	0,3101
N'a jamais séjourné dans la rue	Réf.	

Lecture : les variables suivantes figurent également parmi les variables de contrôle : le genre, l'âge, le pays de naissance, la situation familiale, le niveau d'études, la catégorie socio-professionnelle, les périodes de chômage, la taille de l'unité urbaine.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire, hors personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile).

Source : enquête Santé, 2003, Insee.

dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 70 % des individus âgés de 18 à 65 ans appartenant à un ménage dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 400 euros occupent un logement HLM. Ce constat est peu surprenant dans la mesure où les logements HLM sont justement destinés à ceux qui n'ont pas les revenus suffisants pour accéder à un logement du parc locatif privé (Driant et Rieg, 2004).

Les ménages de conditions très modestes ont d'autant plus de chance d'occuper un logement ordinaire (en fait, un logement du parc social), qu'ils vivent en couple (cf. graphique VI). La situation familiale est d'ailleurs le paramètre qui explique le mieux la probabilité d'être sans-domicile plutôt que locataire d'un logement HLM. Si on les compare aux personnes qui vivent en couple, à niveau de diplôme et à position sur le marché du travail équivalente, les hommes seuls mais aussi les femmes seules (qu'elles soient mères de famille ou pas) sont plus nombreux à être sans-domicile et moins nombreux à résider dans le parc de logement HLM. Et parmi les personnes qui vivent en couple, s'opposent celles qui ont des enfants à celles qui n'en ont pas : les premières sont plus souvent logées en HLM et moins souvent sans-domicile que ne le sont les deuxièmes.

Par ailleurs, l'approche rétrospective permise par l'enquête *Santé* montre, elle aussi, l'importance de la situation familiale. Toutes choses égales par ailleurs, on compte davantage de personnes qui vivent en couple parmi les anciens sans-domicile que parmi les sans-domicile (cf. graphique IV). Néanmoins, faute d'information sur la date de leur union, il est difficile de savoir si la rencontre du conjoint a favorisé l'accès à un logement notamment HLM ou bien si c'est le phénomène inverse qui s'est produit. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, les célibataires sont restés sans domicile plus longtemps que les personnes mariées, veuves ou divorcées.

Les critères d'admission dans le parc social contribuent probablement à expliquer ces différences puisqu'en règle générale, les couples sont prioritaires par rapport aux personnes seules. Au demeurant, les chercheurs français se sont peu intéressés à l'hypothèse selon laquelle les critères d'admission dans le parc social pourraient modeler les contours de la population sans-domicile. En revanche, les chercheurs britanniques portent une attention particulière au cas de ces sans-abri célibataires (*Single homelessness*).

Dans ce pays, en effet, non seulement les sans-domicile qui vivent seuls ne sont pas prioritaires pour l'accès aux logements municipaux, ceux-ci étant réservés aux personnes en couple, aux pères et aux mères de famille (Fitzpatrick *et al.*, 2000) mais cette règle est inscrite dans la loi relative au logement (*Housing act*), alors qu'en France, elle a un caractère moins officiel.

Cependant, on ne peut pas non plus exclure un attrait plus grand des couples pour le logement social. Ainsi, 81 % des sans-domicile qui vivent en couple avec des enfants ont engagé des démarches auprès d'organismes HLM dans les 12 derniers mois et 67 % de ceux qui vivent en couple sans enfant. Mais les mères de famille qui n'ont pas de domicile et qui vivent seules désirent tout autant habiter un logement HLM. Ainsi, au cours de l'année précédente, elles sont 76 % à avoir adressé une demande à un organisme HLM.

#### **...et avoir déposé sa demande longtemps à l'avance, tout en bénéficiant de revenus suffisants**

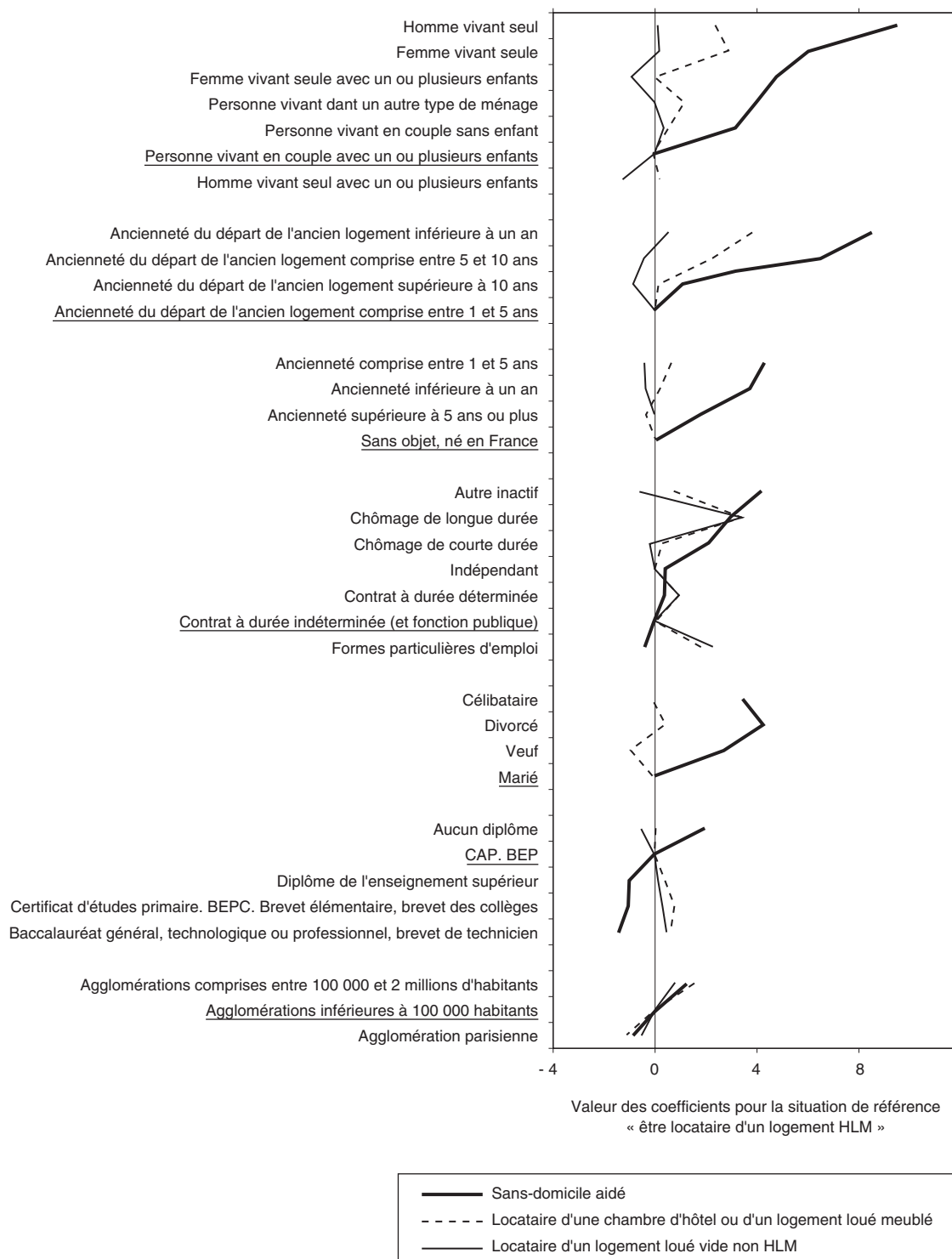
Un autre facteur a une importance capitale : les temps d'attente pour l'obtention d'un logement social sont très longs. Ainsi, parmi les sans-domicile qui ont fait une demande auprès d'un organisme HLM dans les 12 derniers mois, un quart seulement a reçu une proposition et un autre quart devrait être recontacté ultérieurement. La moitié restante a essuyé un refus, faute d'avoir des revenus suffisants. Dans ces conditions, toutes choses égales par ailleurs, on compte en logement HLM très peu de personnes qui viennent de perdre leur logement alors que, parmi les sans-domicile, cette situation est au contraire très fréquente, on compte également moins de chômeurs et d'inactifs parmi les locataires de logement HLM que parmi les sans-domicile.

Enfin, le réseau d'hébergement n'est pas neutre dans l'accès à un logement du parc social. En effet, le fait d'avoir été hébergé dans un centre augmente toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'occuper un logement HLM alors que le séjour dans la rue est sans effet (cf. tableau 6). Ce résultat, qui suggère l'existence de filières d'accès aux logements sociaux, est peu surprenant compte tenu de l'activité déployée par les centres d'hébergement pour aider les résidents à obtenir un logement dans le parc social, les garanties qu'ils apportent aux bailleurs sociaux par la sélection qu'ils opèrent



Graphique VI

**Les sans-domicile aidés, les locataires d'un logement meublé ou loué vide non HLM relativement aux locataires d'un logement HLM**



Lecture : la modalité « être locataire d'un logement loué vide HLM » est prise comme référence. Les paramètres de la régression sont représentés sur le graphique, ils doivent se lire en écart aux caractéristiques de l'individu de référence (soulignées). Tous les paramètres sont significatifs au seuil de 0,1 % à l'exception de ceux qui concernent le diplôme (modalités 1 et 3). Les effectifs sont de 3 369 personnes sans-domicile, 1 127 locataires de meublés, 26 949 locataires non HLM et de 22 749 locataires HLM.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile)

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

sur les candidats. Du point de vue des sans-domicile, la stratégie à suivre pour être accepté en logement HLM est de se montrer sous le jour le plus favorable pendant leur séjour en centre d'hébergement (exemplarité dans la tenue du budget, stabilité, recherche d'emploi, suivi de stages de formation). En outre, en attribuant aux personnes en couple les formes d'hébergement les moins stigmatisantes (l'hébergement individualisé), le secteur de l'hébergement n'est pas neutre car il favorise l'accès de ces personnes à un logement ordinaire.

### De multiples conditions à remplir pour être logé en logement collectif ou hébergé par des membres de sa famille

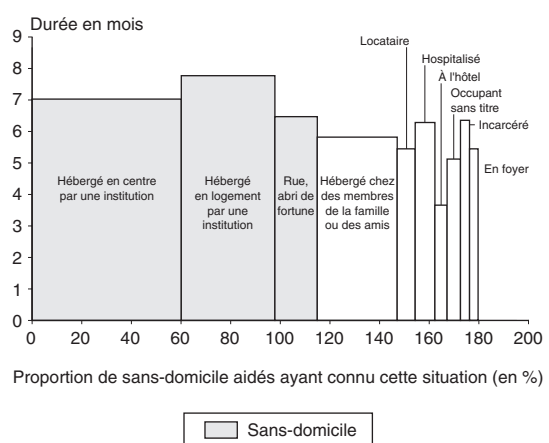
Sous certaines conditions, les sans-domicile peuvent avoir accès à des formes de logement collectives. Mais toutes sont soumises à des critères d'admission. Finalement les plus âgés des sans-domicile peuvent être pris en charge en maison de retraite ou dans un hospice. Les plus jeunes des sans-domicile et les hommes seuls ont des alternatives que n'ont pas les autres. S'ils ont un emploi, des documents administratifs en règle, un titre de séjour, l'accès à un foyer de travailleur leur est ouvert.

En matière d'aide au logement, le soutien apporté par la famille est un élément déterminant. Selon la situation économique des parents, cette aide peut prendre des formes multiples : aide à l'accession à la propriété, prêt d'un logement à titre gratuit, cautionnement, contribution au loyer, hébergement. L'hébergement chez des parents est l'une des principales alternatives à la situation de sans-domicile. Les conditions nécessaires sont, bien entendu, que l'un au moins des parents ne soit pas décédé, qu'il ait des capacités d'hébergement, et qu'il soit bien disposé à l'égard de son fils ou de sa fille. Dès lors, un éventail assez large de cas de figure rendent difficile voire impossible l'hébergement chez les parents : décès, maladie grave ou disparition du père ou de la mère, lieu de résidence des parents éloigné (autre pays, autre région), logement des parents de petite taille, revenus limités, fratrie nombreuse, abandon par les parents dans l'enfance, conflit parents-enfant. En définitive, les sans-domicile qui ont quitté leurs parents avant l'âge de 16 ans ont très peu recours à l'hébergement chez des tiers.

Pour les autres, l'hébergement reste une alternative et 22 % des sans-domicile étaient héber-

gés, un an auparavant, chez des parents ou des amis. Ce sont les plus jeunes des sans-domicile qui ont été hébergés le plus longtemps, ceux qui n'ont pas d'emploi, ceux qui sont arrivés en France récemment, qui vivent seuls ou avec un seul un enfant à charge. Enfin, les sans-domicile divorcés ont été plus souvent accueillis chez des tiers que les célibataires, ceux dont le père est ouvrier ou employé plus que les autres. Mais cette forme d'aide ne constitue en rien une alternative durable car elle est limitée dans le temps : au cours des 12 derniers mois, les sans-domicile ont été hébergés en moyenne six mois durant chez des parents ou des amis (cf. graphique VII). Un conflit avec l'hébergeant provoqué par la cohabitation, les difficultés financières de l'hébergeant, un changement dans sa situation familiale peuvent contraindre la personne hébergée à déménager. Ceux qui ne peuvent pas compter sur un appui familial ont encore la possibilité de se faire héberger chez des amis, ce qui suppose bien entendu d'avoir pu se constituer un solide réseau amical. Mais, là encore, cette forme de logement est temporaire.

Graphique VII  
Les conditions d'habitation au cours des 12 derniers mois des sans-domicile aidés ayant quitté leur logement (ou celui de leurs parents) depuis plus d'un an



Lecture : parmi les sans-domicile ayant quitté leur logement (ou celui de leurs parents) depuis plus d'un an, 60 % d'entre eux ont été hébergés en centre par une institution pendant sept mois en moyenne au cours des douze derniers mois et près de 20 % ont séjourné dans la rue au cours des 12 derniers mois pendant 6,5 mois en moyenne. Un sans-domicile aidé peut connaître durant une année plusieurs conditions d'habitation qui se succèdent ce qui explique que la somme soit supérieure à 100 %.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de plus de 20 000 habitants, sans-domicile francophones, usagers de service d'aide, âgés de 18 ans ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

## Les conditions de sortie de la situation de sans-domicile dessinent en creux le profil des personnes sans domicile

En définitive, les caractéristiques des sans-domicile dépendent assez nettement de la nature des difficultés rencontrées sur le marché du logement : le fait de vivre seul limite l'accès à un logement du parc social, la faiblesse des revenus et le manque de documents administratifs (titre de séjour, bulletin de salaire) rendent difficile l'accès à toutes les formes d'habitation réglementées (foyers de travailleurs, logement locatif privé ou social). Enfin, les personnes privées de soutien familial n'ont pas d'autre issue que d'être sans-domicile quand toutes les alternatives institutionnelles font défaut et que le coût d'accès à un logement du secteur libre est trop onéreux (cf. schéma). Dès lors, le profil des sans-domicile est moins le produit de leur histoire familiale, que des contraintes qui régulent l'accès aux diverses formes de logement (critères d'admission en logement social et en foyer, coût des logements du parc locatif privé).

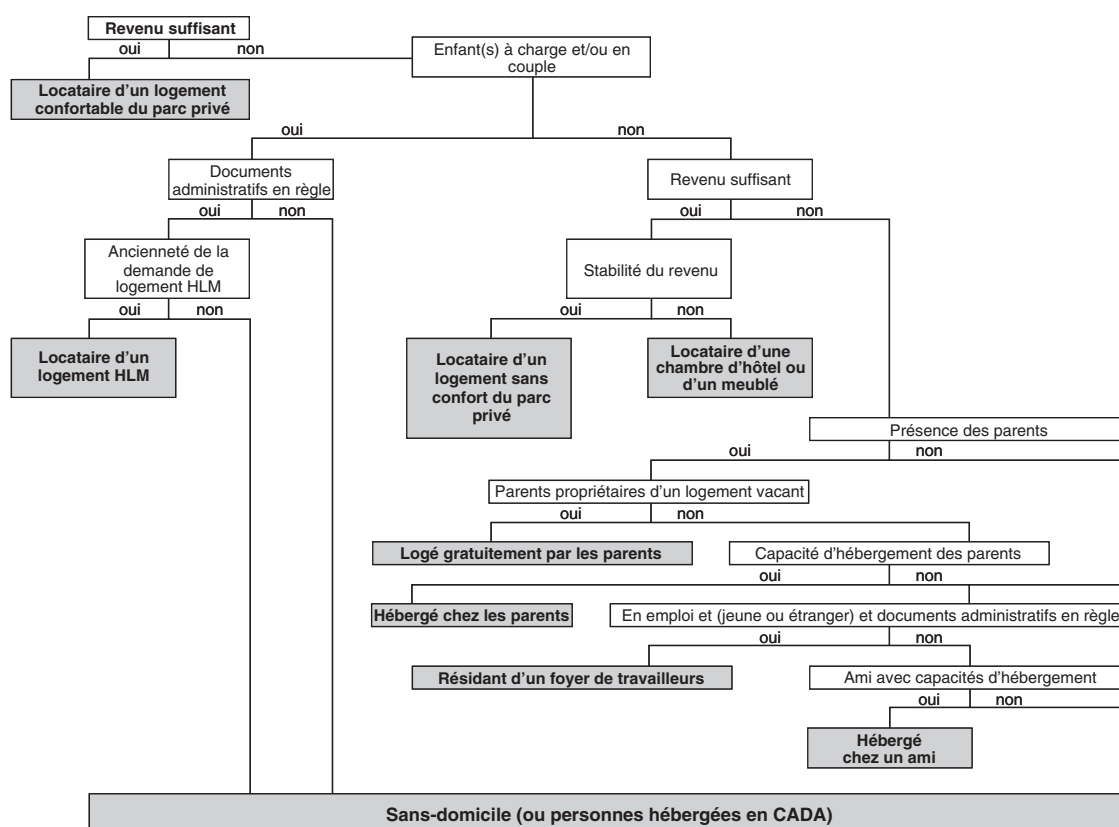
## Les sans-domicile représentent un dixième des 500 000 personnes connaissant les plus mauvaises conditions d'habitation

En raison de la mobilité des sans-domicile entre différentes formes de logement alternatives, la comparaison des sans-domicile non plus à l'ensemble de la population mais aux personnes qui connaissent des conditions d'habitation similaires aux leurs, soit par l'inconfort soit par la précarité du statut d'occupation serait sans doute plus adéquate.

Au total, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 470 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et sorties du système scolaire connaissent de très mauvaises conditions d'habitation (cf. encadré 3). Parmi elles : 29 % occupent en tant que locataires ou sous-locataires un logement sans aucun confort (dans un cas sur quatre, il s'agit d'une chambre d'hôtel, d'un garni ou d'un meublé ; dans trois cas sur quatre d'un logement loué vide), 4,5 % sont des salariés du secteur privé logés à titre payant ou gratuit par leur employeur dans un logement sans aucun

Schéma

### Critères de sélection pour entrer dans les différentes formes de logement



## Encadré 3

**LES LOGEMENTS SANS CONFORT OU HABITÉS SANS STATUT D'OCCUPATION**

Parmi les personnes les plus médiocrement logées, on retient celles dont le statut d'occupation est faiblement protecteur quel que soit le niveau de confort du logement (pensionnaires, hébergés chez un particulier, salariés logés chez l'employeur hormis les occupants d'un logement sans titre d'occupation car aucune des enquêtes utilisées ici ne permet de les identifier) ou celles qui bénéficient de conditions de confort très limitées et ne sont pas propriétaires de leur logement (habitat collectif, logement sans équipement sanitaire ou sans W.-C. à l'intérieur). La définition des logements sans aucun confort aurait pu reposer sur d'autres critères comme celui du nombre d'habitants par mètre carré ou de la vétusté du bâti mais le critère des équipements sanitaires a été retenu car les données sur lesquelles il repose sont présentes dans toutes les enquêtes et parce qu'il permet de retenir le type d'habitation ayant le plus de points communs

avec les lieux non prévus pour l'habitation.

Néanmoins, la qualité du type d'habitat et le statut d'occupation ne sont pas des dimensions indépendantes. En effet, à l'inconfort de l'habitation s'ajoute fréquemment la précarité du statut d'occupation (cf. tableau). Ainsi, toutes les personnes logées dans des structures collectives ont un statut d'occupation n'offrant que des garanties minimales (durée du séjour limitée, modalités d'occupation définies par un règlement intérieur). Par ailleurs, parmi les personnes occupant un logement sans aucun confort, nombreuses sont celles qui ont un statut d'occupation précaire : salariés logés gratuitement par leur employeur et surtout locataires de logement meublés. Au type d'habitat et au statut d'occupation, il conviendrait d'ajouter la dimension de la précarité des conditions d'habitation selon les recommandations de Clanché (1998a).

Tableau  
**Les conditions d'habitation les plus médiocres**

En milliers

Statut d'occupation (1)	Type d'habitation dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants					Ensemble
	Lieu non prévu pour l'habitation	Structure collective (2)	Logement (y compris pièces indépendantes, chambres d'hôtel)			
			sans aucun confort (3)	sans confort (3)s	avec confort (3)	
Aucun statut d'occupation	5		Nd	Nd	Nd	5
Hébergé par une institution		30	5	2	26	63
Résident d'un foyer de travailleurs migrants		85				85
Résident d'un foyer de jeunes travailleurs		47				47
Hébergé chez un ami ou un parent éloigné pour raisons économiques			2	1	31	34
Hébergé chez ses parents pour raisons économiques			2	7	81	90
Pensionnaire, sous-locataire			2	3	53	58
Logé chez l'employeur (domestique ou salarié logé)			0	0	5	5
Logé par l'employeur dans un logement indépendant à titre gratuit ou payant (salarié du secteur privé)			29	23	408	460
Autre logé dans un logement indépendant à titre gratuit (4)			39	60	925	1 024
Sous-locataire ou locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel (5)			58	12	321	391
Locataire, sous-locataire d'un logement loué vide HLM			24	170	7 710	7 904
Locataire, sous-locataire d'un logement loué vide non HLM			176	376	7 002	7 554
Propriétaire accédant			15	298	7 791	8 104
Propriétaire non accédant			135	30	7 517	7 682
<b>Ensemble</b>	<b>5</b>	<b>162</b>	<b>487</b>	<b>982</b>	<b>31 870</b>	<b>33 786</b>

1. Pour les ascendants de la personne de référence, ainsi que ses enfants et ses petits-enfants (hors ceux qui sont hébergés pour raisons économiques) il s'agit du statut d'occupation de la personne de référence.

2. Logements regroupés, studio, chambre, dortoir.

3. Un logement est dit sans aucun confort s'il est sans installations sanitaires ou sans W.-C. à l'intérieur, sans confort s'il comporte installations sanitaires et W.-C. à l'intérieur du logement et qu'il est sans chauffage ou chauffé par des appareils indépendants. Enfin, un logement est dit avec confort s'il comprend installations sanitaires, W.-C. à l'intérieur du logement et chauffage central.

4. Hors logé gratuitement par l'employeur pour les salariés du secteur privé et les personnes logées à titre gratuit par une association.

5. Les quelques personnes logées par l'employeur dans un logement meublé sont considérées comme logées par l'employeur et non comme locataire d'un logement loué non vide.

*Lecture : en gris clair sont identifiés les sans-domiciles aidés et en gris foncé les personnes logées de manière médiocre. Les personnes sans statut d'occupation qui occupent un logement ordinaire ne peuvent être identifiées (Nd) par le biais des enquêtes utilisées.*

*Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.*

*Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee ; enquête Logement, 2002, Insee ; recensement de la population 1/20<sup>ème</sup>, 1999, Insee.*

confort. D'autres sont logées chez des particuliers : 18 % habitent chez leurs parents et 7 % sont hébergées par des amis ou des membres de leur famille éloignée (oncle, tante) pour des raisons financières, alors qu'elles avaient déjà vécu dans un logement indépendant, 5 % sont des pensionnaires ou sous-locataires et participent à ce titre aux frais d'hébergement et 1 % sont des salariés occupant le même logement que leur employeur (pour les deux tiers des domestiques et pour un quart des salariés agricoles). À ces personnes, il convient d'ajouter les résidents de foyer de jeunes travailleurs (7,5 %) et ceux des foyers de travailleurs migrants (15 %). Les sans-domicile aidés représentent 10 % de cet ensemble.

### **Quoique moins touchés par le chômage et l'inactivité, les autres personnes très mal logées ont de nombreux points communs avec les sans-domicile aidés**

Tout comme les sans-domicile, les personnes les plus médiocrement logées se distinguent du reste de la population par une forte proportion d'hommes (deux sur trois), de personnes nées à l'étranger (trois sur dix) et d'ouvriers (quatre sur dix). Sur les autres plans, les personnes les

plus médiocrement logées ont des caractéristiques proches de celles des sans-domicile mais ces caractéristiques se présentent de manière un peu moins accentuées. Ainsi 76 % des personnes médiocrement logées vivent seules, soit deux fois plus qu'en population générale, cette proportion atteint 86 % chez les personnes sans-domicile. En outre, les personnes mal logées sont également en retrait du marché du travail mais avec un taux de chômage légèrement moins élevé que celui des sans-domicile (30 % contre 40 %) et un taux d'inactivité deux fois moins important (17 % contre 30 %). Enfin, les personnes les plus mal logées se démarquent du reste de la population par une proportion élevée de personnes n'ayant aucun diplôme (36 % contre 17 % en population générale). Chez les sans-domicile ce taux atteint 46 %.

Toutefois, deux caractéristiques opposent les sans-domicile aux autres personnes mal logées. Chez les personnes les plus mal logées mais ayant un domicile personnel, on compte très peu de mères de famille élevant seules leurs enfants alors que la part de mères isolées parmi les sans-domicile est identique à celle que l'on observe dans la population générale (cf. encadré 4). Par ailleurs, si les personnes les plus mal logées se concentrent dans l'agglomération parisienne,

#### Encadré 4

#### **ANALYSE EN COMPOSANTES MULTIPLES SUR LE CHAMP DES PERSONNES CONNAISSANT DE TRÈS MAUVAISES CONDITIONS D'HABITATION**

Une analyse en composantes multiples sur les caractéristiques socio-démographiques de la population des personnes médiocrement logées permet de situer plus précisément le groupe des sans-domicile relativement à chacune des autres catégories de personnes médiocrement logées. À cette fin, ont été projetées en variables supplémentaires les conditions d'habitation des personnes médiocrement logées. Un premier axe distingue d'un côté les jeunes célibataires nés en France et relativement diplômés, de l'autre les personnes plus âgées, nées à l'étranger, souvent mariées (cf. graphique A). Le second axe se rapporte aux positions professionnelles : il oppose les personnes les plus diplômées, cadre ou technicien occupant un emploi, plus souvent de sexe masculin et habitant l'agglomération parisienne aux personnes sans diplôme, au chômage ou inactives, plus souvent de sexe féminin et résidant en dehors de l'agglomération parisienne.

Dans cet espace simplifié, les personnes occupent des positions particulières selon leurs conditions de logement (cf. graphique B). Les résidents des foyers de jeunes travailleurs et les personnes hébergées s'opposent ainsi aux résidents de foyers de travailleurs

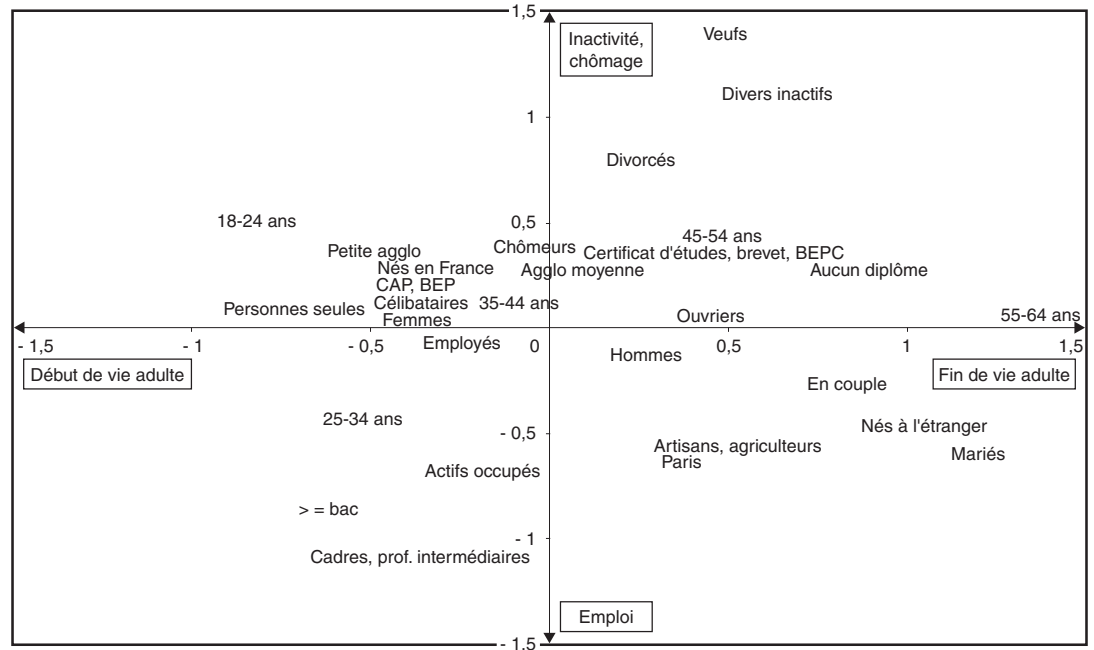
migrants et aux personnes logées par leur employeur. Les personnes sans domicile se répartissent de manière uniforme car leur profil démographique n'est pas très spécifique mais aussi parce qu'elles présentent sur le plan démographique une plus grande diversité que les autres groupes de mal logés. Ce premier axe semble également distinguer les formes de mal-logement selon leur caractère plus ou moins durable : mal logement temporaire s'agissant des jeunes nés en France (hébergement chez des tiers, ou en foyer de jeunes travailleurs) et mal logement plus durable, affectant les personnes nées à l'étranger et sans qualification (foyer de travailleur migrant, logement sans aucun confort).

Le long du deuxième axe se démarquent nettement d'un côté, les personnes logées par leur employeur ou dans un foyer de jeunes travailleurs car elles occupent un emploi et les individus sans domicile et les personnes hébergées par des membres de la famille ou des amis pour des raisons financières, ces derniers étant majoritairement au chômage ou inactifs. Ce second axe oppose aussi les types d'habitat. Les hommes et les habitants de l'agglomération parisienne expé-



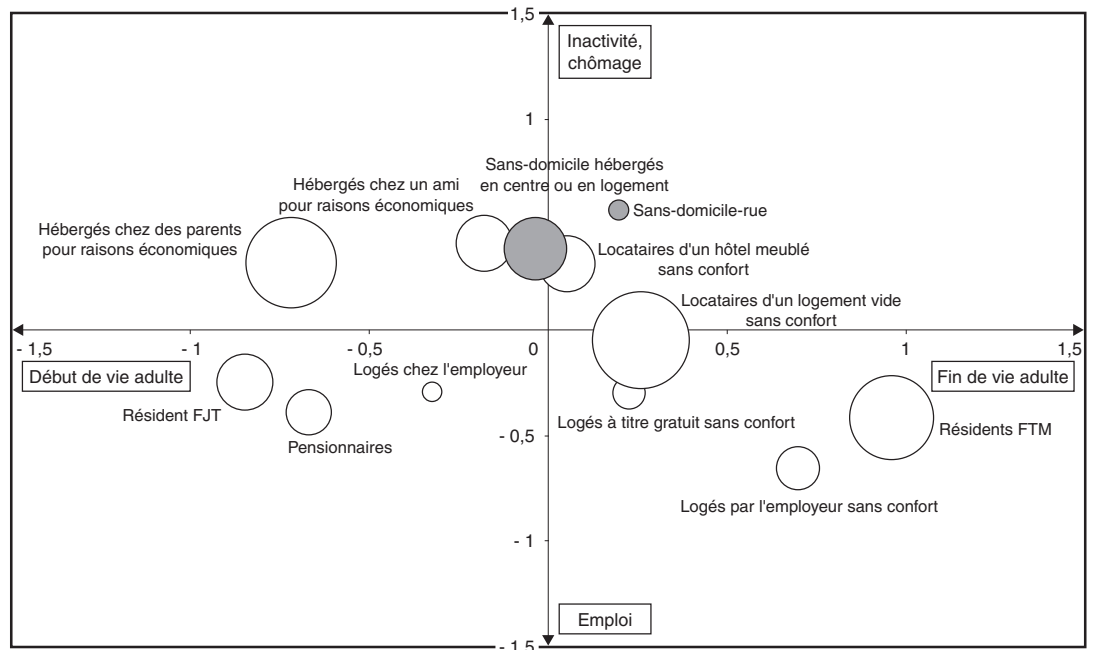
Encadré 4 (suite)

Graphique A  
**Les caractéristiques individuelles des personnes médiocrement logées (variables actives)**



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.  
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population (1/20<sup>ème</sup>), 1999, Insee.

Graphique B  
**Les conditions d'habitation des personnes médiocrement logées (variables supplémentaires)**



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.  
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population (1/20<sup>ème</sup>), 1999, Insee.

les sans-domicile font exception, leur implantation géographique étant plus proche de celle de la population générale (dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants).

Une analyse toutes choses égales par ailleurs permet de hiérarchiser les caractéristiques individuelles associées aux mauvaises conditions de logement en tenant compte, autant que possible, des liaisons entre les variables (les jeunes sont souvent célibataires et diplômés, les immigrés habitent fréquemment l'agglomération parisienne). L'analyse met en évidence les mauvaises conditions de logement des personnes seules, célibataires essentiellement, des personnes qui sont touchées par le chômage, mais aussi dans une moindre mesure la sur-représentation des hommes, des immigrés et des personnes sans diplôme (cf. annexe). Même si les coefficients des régressions ne sont pas parfaitement comparables (en raison de la taille des échantillons notamment), on constate que les variables associées à la situation de sans-domicile sont relativement proches de celles qui sont liées au fait d'être médiocrement logées. Dans les deux cas, le fait de vivre seul est très discriminant. Toutefois, les sans-domicile sont souvent veufs ou divorcés alors que les autres personnes médiocrement logées sont plus souvent célibataires. En outre, le chômage est un trait caractéristique des sans-domicile comme des autres personnes médiocrement logées. Par

contre, si le fait d'être un homme est associé à de mauvaises conditions d'habitation, cela ne semble pas être le cas pour la situation de sans-domicile. Seconde différence, toutes choses égales par ailleurs, les immigrés sont plus nombreux parmi les sans-domicile qu'ils ne sont parmi les autres personnes médiocrement logées.

### **Mais la situation de sans-domicile est la moins durable de toutes les mauvaises conditions d'habitation**

Les sans-domicile aidés ont la plus faible ancienneté puisque seulement 1 % étaient dans le même lieu d'habitation dix ans plus tôt. Les sans-domicile étant contraints de changer fréquemment de lieu d'habitation (centre d'hébergement, emplacement dans l'espace public), l'ancienneté du séjour dans un endroit donné est nécessairement très faible. En utilisant un critère moins restrictif, tel que la durée écoulée depuis la perte de l'ancien logement occupé plus de trois mois, on obtient des anciennetés plus importantes mais toujours très faibles vis-à-vis de celles des autres personnes médiocrement logées. Le classement des individus les plus mal logés selon l'ancienneté dans le lieu d'habitation donne un aperçu du caractère plus ou moins précaire et désirable de certaines conditions d'habitation. 7 % des locataires d'une chambre

#### **Encadré 4 (fin)**

mentent davantage que les femmes des formes d'habitations collectives (centres d'hébergement, foyers de travailleurs), les séjours en chambres d'hôtel, l'hébergement chez des tiers tandis que les femmes et les habitants d'agglomérations petites ou moyennes connaissent des formes d'habitation plus autonomes, en logement ordinaire principalement fut-il sans aucun confort. La présence d'enfant est un élément déterminant mais les femmes sans enfant semblent également logées de manière plus autonome que les hommes.

En définitive, les sans-domicile aidés ont de nombreux points communs avec les locataires de chambre d'hôtel ou de meublé sans confort, avec les personnes hébergées chez des amis faute de ressources économiques suffisantes pour avoir un logement. Par contre, ils ont un profil relativement différent de celui des résidents de FJT, plus jeunes et actifs mais différent également des résidents de FTM plus âgés et de nationalité étrangère pour la plupart.

La mobilité à court terme entre les formes d'habitation est probablement faible car les caractéristiques démographiques sont relativement stables sur courte période. Toutefois, la proximité sur le premier axe des

sans-domicile hébergés en centre ou en logement et des jeunes hébergés chez des tiers ou des personnes locataires d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel rend vraisemblables les transitions entre ces différents états. La mobilité le long du deuxième axe est plus probable compte tenu des transitions éventuelles entre emploi, chômage et inactivité. Ainsi, le chômage peut conduire un salarié à quitter son employeur et son logement pour une chambre d'hôtel. À l'inverse, un jeune hébergé chez ses parents peut être admis en foyer de jeunes travailleurs après avoir obtenu un emploi et un sans-domicile peut travailler l'été dans des emplois agricoles en étant logé par son employeur.

La mobilité des sans-domicile dans l'espace des formes de logement médiocre est donc en partie prévisible compte-tenu de la place centrale qu'ils occupent et des proximités avec les personnes hébergées chez des tiers et avec celles qui logent à l'hôtel. Pour les femmes, les personnes en couple et/ ou avec des enfants, les possibilités de mobilité entre les formes de logement médiocres paraissent plus limitées. Les logements sans équipements sanitaires, les foyers de travailleurs étant peu adaptés à la vie de famille.

d'hôtel ou d'un logement loué meublé n'ont pas déménagé dans les dix dernières années de même que 16 % des pensionnaires, 17 % des résidents de foyer de jeunes travailleurs, 24 % des personnes hébergées chez des amis, 25 % des personnes logées à titre gratuit dans un logement sans aucun confort, 35 % des salariés logés chez leur employeur, 44 % des locataires d'un logement sans aucun confort loué vide et 60 % des salariés logés sans aucun confort par leur employeur. Ce sont les résidents de foyers de travailleurs migrants qui connaissent les plus fortes anciennetés : 62 % occupaient déjà le même foyer dix ans plus tôt.

### À des degrés divers, les formes de logement atypique remplissent une fonction d'accueil pour les personnes qui entrent sur le marché du logement

En évaluant toutes choses égales par ailleurs au moyen de l'enquête *Famille* mais cette fois-ci, en population générale, la probabilité d'être logé en HLM plutôt que d'être sans-domicile, d'occuper une chambre d'hôtel ou un logement loué meublé, il apparaît que les personnes sans-domicile tout comme celles qui sont logées à l'hôtel ou en meublé ont quitté leur ancien logement récemment alors que celles qui habitent en logement HLM l'ont quitté depuis beaucoup plus longtemps (cf. graphique VI). Cette observation montre non seulement la longueur des délais nécessaire à l'accession à un logement du parc social en même temps que la faible mobilité des personnes qui y résident. De ce point de vue, les centres d'hébergement accueillant des sans-domicile tout comme les chambres d'hôtel ou les logements meublés paraissent être majoritairement des lieux d'attente.

\*  
\*      \*

La comparaison des sans-domicile aux personnes médiocrement logées, telle qu'elle a été entreprise dans de nombreux pays du Nord de l'Europe, les a conduits à proposer des défini-

itions de la situation de sans-domicile plus large que celle que nous connaissons en France, contribuant ainsi à ancrer la question « sans-domicile » dans la problématique de l'accès au logement.

En France comme dans la plupart des États du Sud et de l'Est de l'Europe, le ministère chargé des affaires sociales est le principal acteur de l'assistance aux personnes privées de logement. Les sans-domicile relèvent de la lutte contre la pauvreté et les enquêtes statistiques auprès des sans-domicile sont réalisées en partenariat avec les observatoires de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans les pays du Nord de l'Europe, les ministères chargés du logement sont davantage impliqués dans la prise en charge des sans-domicile et les statistiques les concernant sont intégrées aux comptes du logement (Brousse, 2004 et 2005). Les sans-domicile sont ainsi moins perçus comme des personnes vivant dans l'extrême pauvreté que comme des personnes ayant des difficultés d'accès au logement.

Tous ces pays se distinguent non seulement par la façon dont ils prennent en charge les sans-domicile et par la manière de les dénombrer mais aussi par la définition qu'ils donnent de cette population. Dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, la définition des sans-domicile recouvre un nombre limité de situations : le fait de dormir dans la rue ou dans un centre d'hébergement de courte durée. Dans ces pays, et en France en particulier, les sans-domicile sont présentés comme un groupe homogène bien distinct du reste de la population et caractérisé par une pauvreté extrême et des difficultés spécifiques. Dans les pays du Nord de l'Europe, les définitions de la population sans domicile comprennent des cas de figure plus nombreux. La Suède représente un cas extrême puisqu'elle inclut dans sa définition des sans-domicile non seulement les personnes qui dorment dans la rue ou dans des centres d'hébergement mais aussi les détenus qui sortiront de prison sans logement ou les personnes qui vivent temporairement chez des amis s'ils ont été en contact avec des organismes sociaux. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Bernardot M. (1999)**, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au xx<sup>e</sup> siècle. », *Actes de l'histoire de l'immigration*.

**Bessière S. et Laferrère A. (2002)**, « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête *Logement* de 1996-1997 », *Documents*



de travail de la direction des statistiques démographiques et sociales, Insee, n° F0204.

**Bresson M. (2003)**, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXV, pp. 311-326.

**Brousse C. (2004)**, « The Production of Data on Homelessness and Housing Deprivation in the European Union: Survey and Proposals », *Eurostat Working Paper*, n° 04008.

**Brousse C. (2005)**, « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, n° 57, pp. 48-71.

**Brousse C. (2006)**, « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

**Burrows R. (1997)**, « The social distribution of the experience of homelessness », dans Burrows R., Pleace N. et Quilgars D. (eds), *Homelessness and social policy*, London, Routledge, pp. 50-67.

**Castel R. (1995)**, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

**Chamboredon J.-C. (1971)**, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, n° XII, pp. 335-377.

**Clanché F. (1995)**, « Le confort des logements dessine aussi l'espace social », *Économie et statistiques*, n° 288-289, pp. 91-114.

**Clanché F. (1998a)**, « Le classement des situations de logement : les sans domicile dans des nomenclatures générales, note méthodologique », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, pp. 181-196.

**Conseil National de l'Information Statistique (1996)**, « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », *Rapport final du groupe de travail sur les sans-abri*, n° 29.

**de la Rochère B. (2003a)**, « La santé des sans domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 893.

**de la Rochère B. (2003b)**, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.

**Driant J.-C. et Rieg C. (2004)**, « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, La Documentation française, Paris.

**Fack G. (2005)**, « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus éle-

vés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002) », *Économie et statistique*, n° 381-382, pp. 17-40.

**Fassin D. (1996)**, « Exclusion, Underclass, Marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique Latine », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, pp. 37-75.

**Fitzpatrick S., Kemp P. et Klinker S. (2000)**, *Single Homelessness. An Overview of Research in Britain*, Bristol, The Policy Press for The Joseph Rowntree Foundation.

**Insee (1996)**, « Pauvreté et accès au logement dans le Grand Lyon, une enquête pilote », *Les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes*, n° 109.

**Laferrière A. (2005)**, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et statistique*, n° 381-382, pp. 147-175.

**Marpsat M. (1999)**, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, pp. 885-932.

**O'Flaherty B. (1996)**, *Making Room: The Economics of Homelessness*, Cambridge, MA: Harvard University Press.

**Paugam S. (2000)**, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Quadrige, 256 p.

**Paugam S. et Clémenceau M. (2003)**, « Détresse et ruptures sociales. Enquête auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », in *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques. Articles de recherche*, PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), Éditions du ministère de l'Équipement, pp. 133-161.

**Rossi P.H. et Shlay A.B. (1992)**, « Social Science Research and Contemporary Studies of Homelessness », *Annual Review of Sociology*, vol. 18, pp. 129-160.

**Sahlin I. (2001)**, « Homelessness in Sweden: An avoidable Problem », in *International Perspectives on Homelessness* Valerie Polakow and Cindy Guillean (éds).

**Segaud M., Bonvalet C. et Brun X. (éd.) (1998)**, *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 412 p.

**Verger D. et Fall M. (2005)**, « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, pp. 91-107.

Tableau A

**Qui sont les sans-domicile aidés ? Comparaison avec la population générale (enquête *Famille*)**

	Être sans-domicile aidé	
	Homme	Femme
	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)
<b>Ensemble</b>	0,81****	1,52****
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises	-0,41*	-0,26
Cadres, professions intellectuelles	-0,63****	-1,09*
Professions intermédiaires	-0,49****	-0,07
Employés	-0,2	<i>Réf.</i>
Ouvriers	<i>Réf.</i>	0,14
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,08	1,07
Autres inactifs sans profession	-0,58****	-1****
<b>Occupation actuelle</b>		
Indépendant	0,1	-0,84
<i>En CDI ou autre contrat sans limite de durée</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
En CDD	2,14****	5,25****
Autre contrat à durée limitée (CES, intérimaire, stagiaire)	11,82****	9,24****
Chômeur depuis plus d'un an	9,26****	14,24****
Chômeur depuis moins d'un an	8,71****	20,61****
Inactif	0,48*	2,53****
<b>Diplôme</b>		
Aucun diplôme	2,27****	2,42****
<i>Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
CAP, BEP	0,68**	-0,4
Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien	0,2	0,03
Diplôme d'études de l'enseignement supérieur	-0,34	-0,81*
<b>Âge</b>		
Entre 18 et 24 ans	0,58*	2,48****
<i>Entre 25 et 34 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Entre 35 et 44 ans	-0,06	-0,78****
Entre 45 et 54 ans	-0,04	-1,27****
Entre 55 et 64 ans	-0,33	-1,46****
<b>Type de ménage et histoire conjugale</b>		
Personne vivant seule sans enfant n'ayant jamais vécu en couple	5,8****	9,99****
Personne vivant seule sans enfant ayant déjà vécu en couple	2,84****	1,61**
Famille monoparentale	-0,57**	10,79****
Couple sans enfant	-0,56****	-0,87**
<i>Couple avec un ou plusieurs enfants</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Autre	-0,3	-0,45
<b>Statut matrimonial</b>		
Célibataire	4,13****	1,84****
<i>Marié</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Veuf	3,85****	7,46****
Divorcé	10,31****	5,87****
<b>Pays de naissance</b>		
<i>Né en France, dans un pays de l'Union européenne (UE15)</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Né dans un pays européen hors Union européenne (UE15)	0,83	4,32****
Né en Algérie, au Maroc ou en Tunisie	1,27****	1,71**
Né dans un autre pays d'Afrique	4,46****	12,45****
<b>Ancienneté de la présence en France métropolitaine</b>		
<i>Sans objet, né en France</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ancienneté inférieure à un an	36,27****	56,05****
Ancienneté comprise entre 1 et 5 ans	6,58****	21,85****
Ancienneté supérieure à 5 ans ou plus	0,13	0,1

Tableau A (suite)

	Être sans-domicile aidé	
	Homme	Femme
	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)
<b>Catégorie socio-professionnelle du père</b>		
<i>Ouvrier, employé</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Cadre, membre des professions libérales, artisan, commerçant, agriculteur	-0,14	-0,53**
<b>Décès des parents</b>		
Père et mère décédés	0,63**	1,31**
<i>Au moins un des deux parents encore en vie</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
<b>Age au départ du foyer parental</b>		
Sans objet, n'a pas quitté le foyer parental	-0,79****	-1,5****
Départ avant l'âge de 16 ans	4,93****	10,6****
<i>Départ entre 16 et 29 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Départ à l'âge de 30 ans ou plus	0,55	2,82**
<b>Taille de la fratrie</b>		
Un enfant (ego)	-0,31	-0,69
<i>Deux ou trois enfants</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Quatre ou cinq enfants	0,4*	1,11**
Six enfants ou plus	1,11****	3,22****
<b>Taille de l'unité urbaine</b>		
<i>De 20 000 à 200 000 habitants</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 200 000 et 2 millions d'habitants	0,42**	0,17
Agglomération parisienne	0,24	-0,25

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (\*\*\*\*), 1 % (\*\*\*), de 5 % (\*\*) et de 10 % (\*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites : l'une sur la population masculine, l'autre sur la population féminine. Le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, par rapport au fait d'être marié, le fait d'être célibataire augmente la proportion d'hommes sans-domicile de 4,13 pour 10 000. Pour combiner les résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux para-

mètres sous-jacents pour chaque modalité en utilisant la formule :  $\beta = \beta_0 - \ln \left[ \left( \frac{1}{p + p_0} \right) - 1 \right]$  où  $\beta_0 = -\ln \left( \frac{1}{p_0} - 1 \right)$ , les additionner et recalculer l'écart à la situation de référence en utilisant la formule inverse :  $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$ .

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

Tableau B

**Qui sont les sans-domicile aidés ? Comparaison avec la population générale (enquête Santé)**

	Être sans-domicile aidé	
	Sans le revenu	Avec le revenu
	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)
<b>Constante</b>	0,4****	0,1****
<b>Revenu par unité de consommation</b>		
Premier décile	//	2,9****
Deuxième décile	//	0,4**
Troisième à dixième décile	//	Réf.
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Personnes n'ayant jamais travaillé	0,1	0
Agriculteurs exploitants/artisans, commerçants	0,3	0
Cadres, professions libérales/professions intermédiaires	Réf.	Réf.
Employés	0,3	0
Ouvriers	0,5	- 0,1
<b>Occupation</b>		
Indépendant	0,1	0
Salarié en contrat sans limite de durée	Réf.	Réf.
Salarié en contrat à durée limitée	0,9**	0,1
Chômeur	2,2****	1,1**
Inactif	3,6****	0,4**
<b>Mode de cohabitation</b>		
Personne seule sans enfant	11,8****	4,7****
Personne seule avec un ou plusieurs enfants	7,7***	1,6***
Personne en couple sans enfant	0	0,1
Personne en couple avec un ou plusieurs enfants	Réf.	Réf.
<b>Statut matrimonial</b>		
Célibataire	- 0,2	- 0,1
Marié	Réf.	Réf.
Veuf	- 0,2	- 0,1
Divorcé	- 0,3	- 0,1
<b>Sexe</b>		
Homme	0,7**	0,3***
Femme	Réf.	Réf.
<b>Âge</b>		
Entre 18 et 24 ans	0,1	0
Entre 25 et 34 ans	0,2	0,3
Entre 35 et 44 ans	Réf.	Réf.
Entre 45 et 54 ans	- 0,1	0
Entre 55 et 64 ans	- 0,3**	- 0,1
<b>Pays de naissance</b>		
France, UE15, autre pays	Réf.	Réf.
Autres pays européens (y compris la Turquie)	0,9	0
Algérie, Maroc, Tunisie	0,6*	0,1
Pays africains hors Algérie, Maroc, Tunisie	2,4****	0,7****
<b>Taille de l'unité urbaine</b>		
De 20 000 à 100 000 habitants	- 0,1	0
De 100 000 à 2 000 000 habitants	Réf.	Réf.
Agglomération parisienne	0,1	0,1
<b>État de santé déclaré</b>		
Bon	- 0,1	0
Moyen	Réf.	Réf.
Mauvais	0,3	0
<b>Pauvreté dans l'enfance</b>		
Difficultés économiques avant l'âge de 18 ans	0,3	0,1
Aucune difficulté économique avant l'âge de 18 ans	Réf.	Réf.

Tableau B (suite)

	Être sans-domicile aidé	
	Sans le revenu	Avec le revenu
	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)	Différence de probabilité prédite (1 / 10 000)
<b>Maladie ou décès d'un des parents</b>		
Maladie ou décès avant l'âge de 18 ans	1,2****	0,4****
<i>Ni maladie ni décès avant l'âge de 18 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
<b>Divorce ou dispute entre les parents</b>		
Divorce ou dispute avant l'âge de 18 ans	0,2	0,1**
<i>Ni divorce ni dispute avant l'âge de 18 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (\*\*\*\*), 1 % (\*\*\*), de 5 % (\*\*) et de 10 % (\*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites : les deux régressions ont pour variable d'intérêt le fait d'être sans-domicile aidé, mais dans la première régression le niveau de revenu du ménage ne figure pas dans les variables explicatives alors que dans la seconde le niveau de revenu est inclus. Le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'appartenir au premier décile de la distribution des revenus augmente la part de sans-domicile aidé de 2,9 pour 10 000 par rapport au fait d'appartenir au groupe

des déciles 3 à 10. Pour combiner des résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux paramètres sous-jacents pour

chaque modalité en utilisant la formule :  $\beta = \beta_0 - \ln \left[ \frac{1}{p + p_0} - 1 \right]$  où  $\beta_0 = -\ln \left( \frac{1}{p_0} - 1 \right)$ , les additionner et recalculer l'écart à la situation de référence en utilisant la formule inverse :  $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$ . Le nombre d'observations est de 10 750 dont 3 369

sans-domicile.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Santé, 2003, Insee.

Tableau C

## Qui sont les sans-domicile aidés et les personnes les plus mal logées ?

	Personnes les plus médiocrement logées		Sans-domicile aidés	
	Part dans la catégorie (en %)	Différences de probabilités prédites (1 / 10 000)	Part dans la catégorie (en %)	Différences de probabilités prédites (1 / 10 000)
	N=10 440		N=3 390	
<b>Constante</b>		106****		2,24****
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2	- 60****	5	0,73
Cadres ou professions libérales	5	- 68****	2	- 1,41
Professions intermédiaires	11	- 47****	7	- 0,67
Employés	33	Réf.	29	Réf.
Ouvriers	40	- 2	38	0
Personnes n'ayant jamais travaillé	14	43**	22	0,66
<b>Occupation</b>				
Actif occupé	49	Réf.	29	Réf.
Chômeur	28	206****	40	8,22****
Retraité	3	- 66****	1	- 2*
Inactif	20	87****	30	8,93****
<b>Diplôme</b>				
Sans diplôme	36	77****	46	1,49
Certificat d'études primaire, BEPC, brevet des collèges	17	Réf.	18	Réf.
CAP, BEP	23	- 20*	19	- 0,83
Baccalauréat, brevet de technicien	12	- 33***	10	- 1,11
Diplôme d'études de l'enseignement supérieur	12	- 62****	7	- 1,73***
<b>Genre</b>				
Homme	64	110****	64	1,83**
Femme	36	Réf.	36	Réf.
<b>Âge</b>				
Entre 18 et 24 ans	16	127****	20	1,11
Entre 25 et 34 ans	27	37***	30	0,5
Entre 35 et 44 ans	19	Réf.	25	Réf.
Entre 45 et 54 ans	24	26*	19	- 1,01*
Entre 55 et 64 ans	15	12	7	- 1,73***
<b>Mode de cohabitation et statut matrimonial</b>				
Personne seule, célibataire, sans enfant	52	281****	48	59,19****
Personne seule, divorcée, veuve ou mariée sans enfant	16	143****	23	82,57****
Personne seule avec un ou plusieurs enfants	9	- 78****	16	7,03****
Personne en couple sans enfant	13	- 55****	6	3,9
Personne en couple avec au plus deux enfants	8	Réf.	5	Réf.
Personne en couple avec trois enfants ou plus	2	- 95****	3	- 0,45
<b>Pays de naissance</b>				
Né en France	64	Réf.	65	Réf.
Né dans un autre pays	36	107****	35	2,41****
<b>Taille de l'unité urbaine</b>				
De 20 000 à 199 000 habitants	28	- 14	29	- 0,46
De 200 000 à 2 000 000 habitants	31	Réf.	38	Réf.
Agglomération parisienne	41	60****	33	0,45

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (\*\*\*\*), 1 % (\*\*\*), de 5 % (\*\*) et de 10 % (\*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites ; elles se rapportent toutes les deux à l'ensemble de population : la première régression a pour variable d'intérêt le fait d'appartenir à la catégorie des personnes les plus médiocrement logées et la deuxième le fait d'appartenir à la catégorie des sans-domicile aidés. Pour chaque modalité, le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'être au chômage augmente la proportion de personnes médiocrement logées de 206 pour 10 000 par rapport au fait d'être un

actif occupé. Pour combiner des résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux paramètres sous-jacents pour chaque

modalité en utilisant la formule :  $\beta = \beta_0 - \ln \left[ \frac{1}{p + p_0} - 1 \right]$  où  $\beta_0 = -\ln \left( \frac{1}{p_0} - 1 \right)$ , les additionner et recalculer l'écart à la situation

de référence en utilisant la formule inverse :  $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$ .

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population au 1/20<sup>ème</sup>, 1999, Insee.